



Projet d'exploitation agricole à Djeuss nord et d'une Unité agro-industrielle (Commune de Diama)

**ANNEXE 3
PLAN D'ENGAGEMENT, DE CONSULTATION ET DE
COMMUNICATION**

RAPPORT FINAL

Juillet 2016

SIGLES ET ABREVIATIONS

- ADESCAW : Association Socio-Educative, Sportive et Culturelle des Agriculteurs du Walo (ONG)
- APIX : Agence nationale chargée de la Promotion de l'Investissement et des Grands Travaux
- ASC : Association Sportive et Culturelle
- BAD : Banque Africaine de Développement
- BEI : Banque Européenne d'Investissement
- BNDE : Banque Nationale pour le Développement Economique
- CASL : Compagnie Agricole de Saint Louis du Sénégal
- CIRIZ : Comité Interprofessionnel du Riz
- CNCAS : Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal
- CNCR : Conseil National de Concertation et de Coordination des Ruraux (ONG)
- DPV : Direction de la Protection des Végétaux
- DEEC : Direction de l'Environnement et des Etablissements Classés
- EIES : Etude d'Impact Environnementale et Social
- ENDA : Environnement, Développement et Actions dans le Tiers monde (ONG)
- GIE : Groupement d'Intérêt Economique
- GPF : Groupement de Promotion Féminine
- ISRA : Institut Sénégalais de Recherche Agricole
- IREF : Inspection Régionale des Eaux et Forêt
- LCA : La Compagnie Agricole
- OMVS : Organisation pour la Mise en Valeur du Fleuve Sénégal
- ONG : Organisation Non Gouvernementale
- PAR : Plan d'Action de Réinstallation
- PDL : Plan de Développement Local
- PGES : Plan de Gestion Environnementale et Sociale
- PME : Petites et moyennes entreprises
- PNOD : Parc National du Djoudj
- POAS : Plan d'Occupation et d'Affectation des Sols
- QSE : Qualité, Sécurité et Environnement
- RSE : Responsabilité Sociale de l'Entreprise
- SAED : Société d'Aménagement et d'Exploitation des terres du Delta du fleuve Sénégal et des Vallées du fleuve Sénégal et de la Falémé
- UGIED : Union des GIE du Delta

Table des matières

1. INTRODUCTION	5
1.1. CONTEXTE ET JUSTIFICATION.....	5
2. LÉGISLATION NATIONALE ET NORMES INTERNATIONALES RELATIVES À LA CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES	6
2.1. EXIGENCES NATIONALES EN MATIÈRE DE CONSULTATION DES PARTIES PRENANTES.....	6
2.2. CRITÈRES DE PERFORMANCE DE LA BAD.....	7
3. PARTIES PRENANTES DU PROJET	8
3.1. INTRODUCTION	8
3.2. PARTIES PRENANTES PRINCIPALES.....	9
3.2.1. La communauté financière.....	9
3.2.2. Les salariés de la CASL.....	9
3.2.3. Les clients et les consommateurs.....	10
3.2.4. Les fournisseurs.....	10
3.2.5. Les communautés locales de Diama et de Ross-Béthio.....	10
3.3. PARTIES PRENANTES SECONDAIRES.....	12
3.3.1. L’Autorité publique.....	12
3.3.2. Les banques commerciales et assureurs.....	12
3.3.3. Les Organisations de Producteurs.....	13
3.3.4. Les Partenaires techniques.....	13
3.3.5. La société civile (ONG et organisations paysannes).....	13
4. ACTIVITÉS DE PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES	14
4.1. INTRODUCTION	14
4.2. PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES LORS DES NÉGOCIATIONS FONCIÈRES ET DU PAR	14
4.3. PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES LORS DE L’EIES.....	15
4.4. PARTICIPATION DES PARTIES PRENANTES RELATIVE À L’EXPLOITATION DES SITES	16
5. EVALUATION DES PARTIES PRENANTES	16
5.1. PARTIES PRENANTES PRINCIPALES.....	18
5.2. PARTIES PRENANTES SECONDAIRES	22
6. PLAN D’ENGAGEMENT, DE CONSULTATION ET DE COMMUNICATION	25
6.1. PARTIES PRENANTES PRINCIPALES.....	26
6.2. PARTIES PRENANTES SECONDAIRES	29
7. CADRE DE SUIVI ÉVALUATION DU PLAN D’ENGAGEMENT DE COMMUNICATION ET DE CONSULTATION 31	
7.1. CADRE DE SUIVI ÉVALUATION DU PLAN DE COMMUNICATION ET DE CONSULTATION.....	31
8. ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À L’EXPLOITATION DU SITE DE RAÏNABÉ 1	37
8.1. DESCRIPTION DE L’INSTALLATION CLASSÉE.....	37
8.1.1. Equipements de stockage et de manutention	37
8.1.2. Equipements de la rizerie	37
8.2. ÉTUDE D’IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL.....	37
8.3. ÉTUDE DE DANGERS	38
8.3.1. L’étude de l’accidentologie.....	38

8.4.	OBSERVATIONS RECUEILLIES	38
9.	ENQUÊTE PUBLIQUE RELATIVE À L'EXPLOITATION DU SITE DU DJEUSS NORD	40
9.1.	DESCRIPTION DE L'INSTALLATION CLASSÉE.....	40
9.1.1.	Aménagement hydro-agricole.....	40
9.1.2.	Corps de ferme.....	40
9.2.	ETUDE D'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL.....	40
9.3.	ETUDE DE DANGERS	40
9.3.1.	L'étude de l'accidentologie.....	40
9.4.	OBSERVATIONS RECUEILLIES	41
9.4.1.	L'étude de l'accidentologie.....	41
9.4.2.	Observations recueillies auprès du village de Polo 1.....	41
9.4.3.	Observations recueillies auprès du village de Diadlam 3	42
9.4.4.	Observations recueillies auprès du village de Rone	43
9.4.5.	Réponses apportées par la CASL	43
10.	CONCLUSION	45
11.	ANNEXE : PERSONNES RENCONTRÉES.....	46

1. Introduction

1.1. Contexte et justification

La CASL est une entreprise agro-industrielle implantée sur la commune de Diama qui ambitionne de produire du riz en régie sur 4 000 ha, de contracter des contrats de production de riz avec les producteurs locaux sur 1 500 ha par an et à usiner près de 70 000 t de riz paddy par an. A ce jour, l'entreprise dispose d'un site de production agricole de 2024 ha dans la zone du Djeuss Nord et d'un site destiné au stockage et à l'usinage du riz à proximité de la ville de Ross-Béthio, tous deux en cours de développement.

Dans le cadre de ses activités, l'entreprise génère des impacts négatifs et positifs sur les plans environnementaux et sociaux. Elle suscite auprès des populations locales, des organisations de producteurs, des autorités et de la société civile des craintes mais aussi des attentes. Ces différents enjeux environnementaux et sociaux ont fait l'objet d'une étude environnementale et sociale comprenant un Plan de Gestion Environnemental et Social (PGES) visant à atténuer les impacts négatifs de l'entreprise et à améliorer les conditions de vie des populations en participant au développement économique, social et environnemental de la zone d'influence du Projet. Elle a également fait l'objet d'un Plan d'Action de Réinstallation pour l'exploitation agricole du Djeuss Nord.

Au-delà des engagements pris dans le cadre du PGES, un Projet agricole d'envergure, comme celui de la CASL, peut solliciter de la part des populations locales, des personnes impactées par le Projet, des paysans, de la société civile ou des autorités locales des attentes et des craintes. La non prise en compte de ces besoins par l'entreprise peut nuire à la réputation de l'entreprise, entraver sa bonne marche, voir dans les cas les plus extrêmes conduire à l'arrêt d'un Projet.

En s'impliquant dans le développement durable, l'entreprise doit assumer un ensemble de responsabilités qui vont bien au-delà de la performance économique. Une communication transparente avec toutes les parties prenantes est essentielle. Ces échanges soutiennent la démarche de progrès continu tout en renforçant l'ancrage territorial de l'entreprise.

Le bon fonctionnement des activités dépend notamment de la capacité de l'entreprise à répondre aux enjeux majeurs que sont :

- l'établissement d'un climat de confiance propice à la concertation,
- la conciliation des attentes et des contraintes de chacun,
- un projet mutuellement bénéficiaire
- le partage d'expertise avec les partenaires.

Les attentes et sujets à aborder sont suffisamment complexes pour que l'entreprise consulte les autres acteurs pour élaborer des réponses. La bonne connaissance des parties prenantes, c'est à dire tous les acteurs qui de près ou de loin sont en lien avec l'entreprise est une priorité.

Pour s'engager dans cette démarche RSE, l'entreprise a donc besoin d'identifier et d'associer ces différentes parties prenantes avec lesquelles elle entend interagir, quel que soit le sujet traité. Cette cartographie des parties prenantes doit permettre de mieux cerner les attentes de ces dernières, les interrogations des différents acteurs tout en conciliant les attentes et les contraintes

de chacun. Localement, cette démarche doit permettre également de clarifier ses engagements et ses objectifs auprès de parties prenantes directement impactées par les activités de la Compagnie. Elle doit être assortie de la mise en place d'instances de dialogue spécifiques et d'outils de communication.

Le présent Plan d'Engagement, de Consultation et de Communication est un outil opérationnel au service de la mise en œuvre de la politique RSE de l'entreprise. Ce plan est un document évolutif qui sera développé progressivement et fera l'objet de mises à jour au fur et à mesure que la Compagnie implante et développe de nouvelles exploitations agricoles.

2. Législation nationale et normes internationales relatives à la consultation des parties prenantes

L'objectif de cette section est de présenter les exigences qui s'appliquent au processus de participation des parties prenantes pour le Projet de la CASL. Celles-ci sont extraites :

- du cadre juridique pour l'EIES et le PAR au Sénégal ;
- des principes et procédures spécifiés par la BAD dans sa Politique Environnementale et Sociale et dans ses Critères de Performance ;

2.1. Exigences nationales en matière de consultation des parties prenantes

La loi sénégalaise présente des exigences réglementaires en matière de consultation et de divulgation durant le PAR et l'EIES pour les projets, notamment ceux du secteur agricole.

Hormis pour le cas d'une expropriation pour utilité publique, ce qui n'est pas le cas du Projet de la CASL qui a obtenu les terres par négociation de gré à gré, la législation sénégalaise n'a pas prévu de dispositions spéciale concernant la consultation du public, autre que les dispositions prévues par la législation concernant les affectations de terres du domaine nationale. Le décret 72-1288 du 27 octobre 1972 modifié par les décrets 80-1051 du 14 octobre 1980 et 86-445 du 10 avril 1986 place la gestion des terres des zones de terroirs sous la responsabilité des Communautés Rurales devenues communes.

Les exigences de participation durant l'EIES sont extraites du Code de l'Environnement et sont présentés dans l'Arrêté n°009471 du 28 Novembre 2001 portant contenu de termes de référence des EIES, l'Arrêté n°009472 du 28/11/2001 portant contenu du rapport de l'EIES et l'Arrêté n°009468 du 28/11/2001 portant réglementation de la participation du public à l'étude d'impact environnemental.

Conformément à ces exigences, la consultation et la participation des parties prenantes sont des éléments intrinsèques et continus du processus d'EIES ainsi qu'une condition préalable à l'approbation de l'EIES. La responsabilité de la participation des parties prenantes incombe au promoteur du Projet.

Les processus de participation des parties prenantes doit suivre le processus suivant :

- **Première étape : validation des termes de référence de l'EIES par la DEEC**
- Obtention d'une affectation d'un terrain agricole par délibération de la commune ;
- Approbation de cette affectation par le Sous-Préfet ;
- Consultation de la DEEC sur les termes de référence ;
- Intégration des commentaires de la DEEC dans les termes de référence.

- **Deuxième étape : rédaction d'un rapport provisoire EIES**
- Sélection d'un consultant agréé par le Ministère de l'Environnement pour la réalisation des études d'impact environnemental ;
- Identification et consultation de l'ensemble des parties prenantes : populations, personnes directement affectées par le projet, élus, société civile, etc. ;
- Rédaction d'un rapport provisoire.

- **Troisième étape : validation du rapport par le comité technique régional**
- Transmission des rapports provisoire en 30 exemplaires à la DEEC, au Ministère de l'Agriculture et à tous les services techniques régionaux ;
- Réunion d'analyse de rapport en présence du consultant, du promoteur, des autorités régionales (Gouvernance), de la DEEC et des services techniques nationaux et régionaux ;
- Intégration des commentaires dans un rapport corrigé.

- **Quatrième étape : audience publique**
- Au minimum 30 jours avant l'audience, transmission du rapport et affichage à la mairie et à la sous-préfecture des résumés non techniques ;
- Audience publique de restitution du rapport de l'étude d'impact environnemental en présence du consultant, du promoteur, des autorités locales (sous-préfet), de la DEEC et des services techniques régionaux ;
- Intégration des commentaires dans un rapport définitif.
- Délivrance par le Ministère de l'Environnement d'une attestation de conformité environnementale.

2.2. Critères de performance de la BAD

La politique de la BAD en matière environnementale et sociale est définie par le Système de Sauvegardes Intégré (SSI) et les politiques de sauvegardes suivantes :

- Sauvegarde opérationnel 1 – Evaluation environnementale et sociale
- Sauvegarde opérationnel 2 – Réinstallation involontaire : Acquisition de terres, déplacements de populations et indemnisation.

En matière de consultation et de parties prenantes les autres politiques de la BAD concernées par le Projet sont :

- **La Politique de diffusion et d'accès à l'information (mai 2013)**

Cette politique vise à : i) maximiser la diffusion des informations en possession du Groupe de la Banque et à limiter la liste d'exceptions; ii) faciliter l'accès à l'information sur les opérations de la BAD et son partage avec un spectre large de parties prenante ; iii) promouvoir la bonne

gouvernance, la transparence et la responsabilité ; iv) améliorer l'efficacité de la mise en œuvre et mieux coordonner les processus de diffusion de l'information ; v) faire mieux connaître la mission, les stratégies et les activités globales du Groupe de la Banque ; vi) appuyer le processus consultatif ; et vii) renforcer l'harmonisation avec les autres institutions de financement du développement dans le domaine de la diffusion de l'information. Les objectifs de cette politique sont de faciliter la participation des populations locales concernées par les projets financés par le Groupe de la Banque, y compris les organisations non gouvernementales (« ONG ») éligibles reconnues par le Groupe de la Banque et les autres organisations communautaires prenantes.

- **Le manuel de consultation et de participation des parties aux opérations de la Banque (2001)**

Pour la BAD, la participation est essentielle à l'accomplissement de ses objectifs primordiaux de réduction de la pauvreté et de développement durable. La participation des parties prenantes peut améliorer la qualité, l'efficacité et la durabilité des projets de développement et raffermir l'engagement des gouvernements, des bénéficiaires et autres parties prenantes. Le manuel lui-même élaboré de manière participative, fournit les directives sur lesquelles s'appuyer. Quant aux parties prenantes, il s'agit des personnes/communautés qui peuvent (directement ou indirectement, positivement ou négativement) toucher ou être touchées par les résultats des projets ou programmes. Les questions d'égalité homme/femme sont fondamentales dans la participation. Les organisations non-gouvernementales (ONG) et les organisations à base communautaire (OBC) qui représentent les pauvres et les femmes sont des parties prenantes importantes dans les opérations appuyées par la Banque.

3. Parties prenantes du Projet

3.1. Introduction

L'objet de l'identification des parties prenantes est donc de déterminer les organisations et les personnes susceptibles d'être directement ou indirectement affectées (de façon positive ou négative) ou d'avoir un intérêt dans le Projet. L'identification des parties prenantes est une démarche nécessitant des revues et mises à jour régulières.

Afin d'élaborer un Plan efficace, il est nécessaire d'identifier les parties prenantes et de comprendre leurs besoins et leurs attentes en termes de participation, ainsi que leurs priorités et leurs objectifs concernant le Projet. Ces informations sont alors utilisées pour adapter la participation à chaque type de partie prenante. Dans ce cadre, il est particulièrement important d'identifier les personnes et les groupes qui peuvent avoir plus de difficultés à participer et ceux susceptibles d'être affectés inégalement ou de manière disproportionnée par le Projet, en raison de leur situation marginalisée ou vulnérable. Il est également important de comprendre comment chaque partie concernée peut être affectée, ou comment elle perçoit être affectée, de façon à ce que le dialogue puisse être adapté de manière à les informer et à comprendre leurs opinions et préoccupations de façon appropriée.

Le processus d'identification des personnes et des organisations dans chaque groupe est continu. À ce jour, un grand nombre de parties susceptibles d'être affectées et intéressées ont été identifiées à partir :

- De contacts et consultation que le Projet a déjà établis avec les communautés, les autorités et les services techniques, la société civile dans le cadre des négociations foncières et de la réalisation du PAR et de l'EIES ;
- Des consultations que l'entreprise a menées dans le cadre des mesures environnementales et sociales mise en œuvre en faveur des villages, des éleveurs, des parcs nationaux et des exploitants riverains à l'exploitation du Djeuss Nord ;
- Des différentes relations que l'entreprise a nouées dans le cadre de l'implantation de l'entreprise et de ses activités de réalisation des infrastructures et de production avec sa communauté financière (actionnaires, banques, etc.), ses salariés, les autorités publiques (Ministères et ses services techniques, autorités locales), les Organisations de Producteurs, ses clients, ses prestataires et fournisseurs et ses partenariats techniques.

Pour le Projet de la CASL, ces parties prenantes peuvent-être regroupées en deux catégories¹ :

- Les parties prenantes principales qui sont les bénéficiaires du Projet ou celles qui sont directement touchées positivement ou négativement par celui-ci.
- Les parties prenantes secondaires qui sont celles qui influencent le Projet de l'entreprise ou sont indirectement touchées par le projet de l'entreprise.

3.2. Parties prenantes principales

3.2.1. La communauté financière

- Actionnaires

Les actionnaires sont les promoteurs du Projet, regroupés au sein de la société Arthur-Straight Investissements (ASI) et des investisseurs français regroupés au sein de société La Compagnie Agricole (LCA).

- BAD et BEI

La Banque Africaine de Développement (BAD) et la Banque Européenne d'Investissement (BEI) sont les deux institutions financières sollicitées par la CASL pour financer en partie le projet porté par celle-ci.

La Banque africaine de développement est une institution financière multinationale de développement, établie dans le but de contribuer au développement et au progrès social des États africains. Elle est un fournisseur financier pour bon nombre de pays africains et d'entreprises privés investissant au sein des pays membres.

La Banque européenne d'investissement (BEI) est l'institution financière des États membres de l'Union européenne. Elle a pour principal but d'emprunter sur les marchés financiers pour financer des projets au sein mais également en dehors de l'Union européenne.

3.2.2. Les salariés de la CASL

Les salariés (à juillet 2015, 120 contractuels et une trentaine de journaliers) sont principalement composés de cadres nationaux et d'expatriés, d'agents de maîtrise, de conducteurs d'engins de

¹ Selon la définition figurant dans le manuel de consultation et de participation des parties prenantes aux opérations de la BAD, 2001, p. 7.

chantier et de machines agricoles, d'ouvriers agricoles et de chantiers (maçons, mécaniciens, etc.). Ils sont représentés par les délégués du personnel auprès de la Direction de l'entreprise.

3.2.3. Les clients et les consommateurs

Les principaux clients de l'entreprise sont les acheteurs de riz blanc, à savoir des importateurs et des grossistes pour la plupart situés à Dakar et pour une moindre mesure des acheteurs de semence de riz, à savoir des privés et groupements de producteurs de la vallée et de la Casamance. Les consommateurs comptent aussi des ménages urbains et ruraux.

3.2.4. Les fournisseurs

Les fournisseurs sont des grands groupes internationaux ou nationaux pour le matériel agricole et de chantier, les stations de pompage, la fourniture des séchoirs, des silos, du matériel d'usinage et des installations électriques moyenne tension et les intrants agricoles. Il s'agit de PME régionales ou locales de premier plan pour le génie civil, les charpentes métalliques, la construction des installations de la rizerie, des consultants individuels et les bureaux d'étude et de contrôle.

3.2.5. Les communautés locales de Diama et de Ross-Béthio

- Populations

Les populations directement impactées par le Projet sont pour le site de l'exploitation agricole du Djeuss Nord, les habitants des villages Maures de Didiam 3 (760 hbts.) et de Rone (790 hbts.) et du village Peuhl de Polo 1 (667hbts.) et le hameau d'Abdou Hassane Ka (220 hbts.). Elles sont représentées par leurs chefs de village respectifs et par le conseil municipal de Diama qui est organisé en plusieurs commissions (domaniale, résolution des conflits, agriculture, élevage, sociale).

Pour le site de la rizerie, il s'agit des habitants du quartier de Ross-Béthio dénommé Raïnabé 1 (720 hbts.) représentés par le chef de quartier et par le conseil municipal de la ville (8 000 hab.)

- Les Personnes Affectées par le Projet (PAPs)

Les PAPs sont constituées de 95 personnes physiques ou morales, provenant des villages de la zone d'impact du Projet mais également de Ross-Béthio, de Débi- Tiguette (un village situé au nord du parc du Djoudj à 15 km de l'exploitation), des autres localités de la commune de Diama, de Saint-Louis et de Dakar.

- Les exploitants riverains de l'exploitation du Djeuss Nord

Il s'agit d'une cinquantaine d'affectataires, situés dans le périmètre du réseau d'irrigation et de drainage de l'exploitation du Djeuss Nord de l'entreprise. Ils sont constitués de producteurs privés issus ou non des villages de la zone du Projet, d'entreprises privées constituées sous forme de GIE ou de SARL et de groupements villageois ou de jeunes constituées sous forme de GIE (Sections Villageoises). A ce jour, les surfaces aménagées couvrent 326 ha et les surfaces exploitées en SSC 2015, 74 ha.

- Agriculteurs, éleveurs et pêcheurs

Au niveau de la zone d'intervention, les organisations paysannes (OP) répertoriées sont de plusieurs dimensions. Il s'agit des OP de base qui constituent le premier niveau d'organisation, les

Unions et Fédérations qui sont le second niveau le plus souvent affiliées à des Organisations faitières de dimension régionale qui elles-mêmes sont incluses dans des réseaux nationaux. Les OP de base de la zone d'intervention sont principalement des OP agricoles, des OP d'éleveurs et dans une moindre mesure des OP de pêche.

Les acteurs de l'élevage de la zone du projet sont organisés par section pour chaque village. Ces sections villageoises sont regroupées autour de l'union départementale des éleveurs de Dagana. Dans la zone du projet, l'élevage est la principale activité économique des populations surtout au niveau des villages peuls. L'élevage est de type extensif et le cheptel est essentiellement composé de bovins, caprins, ovins, chevaux et d'ânes.

- **Groupements féminins**

Ce sont des associations de femmes créées dans le but de développer l'activité économique de ses membres. Il existe plusieurs groupements de femmes dans la zone proche du projet qui regroupent des membres d'un même village ou de plusieurs localités partageant un même intérêt économique. On peut noter l'existence d'au moins un GIE de femmes dans chaque village. Au total, on dénombre 6 groupements de femmes sur l'ensemble des 5 villages proches du projet.

- **Associations de jeunes**

Dans chaque village, il existe un groupement de jeunes dénommé association sportive et culturelle (ASC). Ces ASC sont très actives dans les activités de sport notamment de football pendant l'hivernage. Elles participent également aux activités culturelles et de développement initiées dans leur village respectif notamment nettoyage « set setal » et sensibilisation contre les IST et le paludisme.

- **Pauvres et groupes vulnérables**

Le rapport sur la situation économique et sociale 2011 de la région de Saint-Louis estime le pourcentage de ménage vivant en dessous du seuil de pauvreté à 23,10% dans le département de Dagana. Toutefois La vulnérabilité touche principalement les enfants 0-5 ans (20% de la population), les personnes âgées de plus de 60 ans (6%), les personnes vivant avec handicap (1,8%), les orphelins et les femmes veuves pauvres sans soutien familial.

- **Les réserves naturelles**

L'exploitation agricole du Djeuss Nord se situe en bordure du Parc Naturel des Oiseaux du Djoudj, 3^{ème} réserve cynégétique mondiale réputée pour son accueil d'oiseaux migrateurs et d'espèces en voie de disparition. La rizerie est située dans la zone à usages multiples de la réserve spéciale d'avifaune du Ndiael. Ces 2 sites font partie de la Convention internationale sur les zones humides, appelée Convention de Ramsar.

- **Exploitants en contrats de culture**

A partir de début 2016, les exploitants sous contrat de production de riz paddy seront des producteurs privés et des entreprises privées constituées sous forme de GIE ou de SARL situés dans un rayon de 20 km autour de la rizerie, qui souhaitent contractualiser avec l'entreprise pour commercialiser leur production et bénéficier d'un encadrement technique et financier.

3.3. Parties prenantes secondaires

3.3.1. L'Autorité publique

L'Etat est une des parties prenantes de la CASL qui s'intègre dans sa politique à travers le Programme National d'Autosuffisance en Riz (PNAR) dont la mise en œuvre localement revient à la SAED qui est une société publique dont la vocation est de promouvoir en rive gauche le développement de l'agriculture irriguée. La SAED a pour mission la réalisation et la gestion de périmètres irrigués publics, la gestion des réseaux hydrauliques du delta, le conseil agricole, l'appui aux collectivités locales dans le domaine du foncier, etc.

Le Ministère de l'Agriculture, via ses directions nationale, régionales et départementales, assure principalement la certification de la production de semences et la distribution des engrais et du matériel subventionné et via la Direction de la Protection des Végétaux le contrôle sanitaire (lutte aviaire, etc.).

L'APIX, rattaché à la Présidence, est un guichet unique facilitant les démarches administratives et fiscales des entreprises agréées au Code des Investissements, telle que la CASL alors que le Ministère de l'Economie et des finances est chargé de la mise en œuvre du nouveau code général des impôts devant rendre le secteur rizicole plus attractif pour les privés.

Le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable est chargée de la protection de l'environnement via, au niveau nationale, la DEEC, la Direction des Eaux, Forêts, Chasse et de la Conservation des Sols (DEFCCS) et la Direction des Parcs nationaux (DPN) et au niveau locale la DREEC, l'IREF et les Directeurs des réserves naturelles.

Les autres Ministères et services techniques en relation avec l'entreprise sont le Ministère du Commerce qui met en œuvre la politique de restriction des importations de riz, l'Agence de Régulation des Marchés qui assure le suivi des marchés agricoles, la Douane pour les obtentions d'exonérations fiscales à l'importation, la Direction Régional de l'Hydraulique pour le suivi des côtes et débits du fleuve Sénégal et l'Inspection du travail pour la mise en œuvre de la politique salariale de l'entreprise. Elle est également en relation avec l'OMVS pour s'assurer de la disponibilité des ressources en eau.

L'entreprise est en relation directe et régulière avec le Gouverneur de la région de Saint-Louis, le Préfet du département de Dagana et le sous-préfet de l'arrondissement de Ndiaye principalement pour toutes les questions foncières, les questions de développement économique de la filière rizicole.

3.3.2. Les banques commerciales et assureurs

Les banques nationales qui participent à la mise en œuvre de la politique agricole du pays sont principalement la Caisse National de Crédit Agricole du Sénégal (CNCAS), qui cherche à nouer des partenariats avec des rizeries, dont la CASL, pour sécuriser les crédits de campagne accordés aux riziculteurs, et la Banque Nationale de Développement Economique (BNDE) qui assure le financement des stocks de riz locaux, dont ceux de la CASL, commercialisés par les importateurs. Gras-Savoie est la principale société d'assurance couvrant les risques de l'entreprise.

3.3.3. Les Organisations de Producteurs

La principale organisation des riziculteurs est le Comité Interprofessionnel Riz (CIRIZ) qui représente aussi bien les paysans que les exploitants privés. La CASL est membre du CIRIZ au niveau du collège des grands privés pour les activités de production et de transformation et de l'Union Nationale Interprofessionnelle des Semences, section du Nord (UNIS-Nord), qui regroupe les producteurs de semences. La CASL est également membre de l'Association des Agro-industriels de la Vallée du Fleuve Sénégal de la région de Saint-Louis (VALLAGRI).

3.3.4. Les Partenaires techniques

L'entreprise s'attache également des services de partenaires techniques aux premiers rangs desquels AfricaRice, pour ses approvisionnements en semences certifiées et le conseil scientifique, le Groupe français Soufflet pour l'assistance technique pour l'implantation de la rizerie et la formation de son personnel. Dans les prochains mois, la CASL comptera de nouveaux partenaires dont le Projet PCE/USAID pour la mise en place des contrats de production et le Centre de Formation Professionnelle en machinisme agricole pour la formation du personnel de l'exploitation et des producteurs sous contrats.

3.3.5. La société civile (ONG et organisations paysannes)

La CASL a participé au dialogue stratégique sur la gouvernance foncière organisé par l'Ambassade du Canada au Sénégal le 26 novembre 2015 à Dakar. Cette journée a réuni 133 participants dont 70 ONGs du Sénégal et d'Afrique, des institutions publiques sénégalaises et des représentants d'organismes venus d'Amérique et d'Europe. Au cours de ce dialogue, la CASL a présenté le projet dans sa globalité aux ONG et aux autres participants, notamment la réalisation d'aménagements hydro-agricoles, l'exploitation en régie d'une ferme rizicole, l'implantation d'un site agro-industriel. En outre, la présentation a montré la démarche inclusive entreprise au cours des différentes étapes de l'acquisition des terres, les engagements sociaux notamment l'accès à l'eau pour les producteurs riverains, la paille pour les éleveurs, l'emploi local, les contrats de culture avec des producteurs locaux et les actions complémentaires sur des activités génératrices de revenus en faveur des populations riveraines (eau potable, arboriculture, élevage intensif, etc...). L'exposé a été suivi d'un débat permettant aux représentants d'ONG d'exprimer leur avis mais aussi de poser des questions sur les différents aspects du projet. Les ONG ENDA Pronat, OXFAM, ENDA Lead Afrique Francophone et Forêt International sont intervenus au cours de ce débat.

Les principales ONG qui ont marqué un intérêt pour le Projet de la CASL sont le Conseil National de Concertation et de Coopération des ruraux (CNCR) qui a pour finalité de contribuer au développement d'une agriculture paysanne, l'Association Socio-Educative, Sportive et Culturelle des Agriculteurs du Walo (ASESCAW) qui regroupe les groupements villageois et les Groupements de Promotion Féminine des régions de Saint-Louis et de Louga et Enda Prônât qui lutte, entre autres contre les accaparements des terres. La CASL est également en relation avec l'Union des GIE du Delta (UGIED) avec laquelle elle s'est entendu sur le montant des peines et soins pour indemniser les affectataires cédant leurs terres et les unions hydrauliques de producteurs de riz de Mboundoum, de Grand Digue, de Débit Tiguet, de Tilène et de Pont Gendarme qui ont sollicité l'entreprise pour des prestations de services (travail du sol, récolte à la moissonneuse batteuse) et pour la mise en place de contrats de production dès que la rizerie sera opérationnelle.

Dans la zone impactée par le projet, la CASL a mis en place un comité de concertation qui réunit les représentants des éleveurs des villages avoisinant l'exploitation du Djeuss Nord afin de coordonner l'ensemble des actions en faveur des éleveurs. Elle entretient également des relations avec le GIE de la Section Villageoise de Rone pour laquelle elle a réalisé un aménagement de 60 ha.

4. Activités de participation des parties prenantes

4.1. Introduction

Cette section décrit les activités de participation qui ont été menées à ce jour lors de l'élaboration du PAR et de l'EIES pour le site agro-industriel et l'affectation des 2024,5 ha de l'exploitation agricole du Djeuss Nord. Ces activités de participation seront reconduites en 2016 pour l'accroissement des surfaces de terres agricole (2^{ème} exploitation).

La CASL prévoyant l'obtention des terrains à usage agricole sur une période de 2 à 3 ans, il a été décidé de réaliser une Évaluation Environnementale Sociale et Stratégique (EESS) et un Plan Cadre de Réinstallation (PCR) pour l'ensemble du projet (4 500 ha brut et 1 usine) et une Étude d'Impact Environnemental et Social (EIES) et un Plan d'Action et de Réinstallation (PAR), pour les premières affectations de terres concernant l'exploitation agricole du Djeuss Nord (2024,5 ha) et l'usine (6 ha).

4.2. Participation des parties prenantes lors des négociations foncières et du PAR

Lors de la prospection foncière sur la commune de Diama en janvier 2013, la CASL a dans un premier temps pris contact avec les autorités locales (Gouverneur, Sous-préfet) avant de rencontrer directement les communautés locales. Les principales rencontres effectuées ont été les suivantes :

- Octobre 2012 à janvier 2013 : études de faisabilité sur la commune de Diama et de Gandon ;
- Février 2013 : négociation avec les organisations de producteurs et en particulier l'Union des Groupement d'intérêt Economique du Delta (UGIED), section de Ross-Béthio sur les conditions d'indemnisation des affectataires souhaitant céder leurs terres ;
- Mars 2013 : réunion de présentation du projet avec les populations des villages de Diama 3, Rone, Polo, Débit diguette, Maraye, Ndigue ;
- Mars et avril 2014 : consultation et dialogue avec les populations des villages de Diama 3, Rone et Polo pour inclure les préoccupations et les attentes des populations dans la conception du Projet ;
- Avril à juin 2013 : relevé des coordonnées géographiques de toutes les parcelles des affectataires de la zone du Djeuss Nord en présence des affectataires, de la commission domaniale de la mairie et du géomètre de la SAED ;
- Mai 2013 : consultation des populations de Rone et négociation d'une convention avec la section villageoise de Rone ;
- Mai 2013 : consultation des élus locaux pour l'élaboration d'une convention avec la commune de Diama ;
- Juin 2013 : signature des actes de peines et soins avec chacun des affectataires du 1^{er} lot de 1500 ha ;

- 4 juillet 2013 : délibération du conseil rural de Diama approuvant les demandes de désaffectation de 65 affectataires pour une surface de 1 500 ha et la réaffectation de ces terres au profit de la CASL ;
- Septembre 2013 à janvier 2014 : signature des actes de peines et soins avec chacun des affectataires du 2^{er} lot de 524,5 ha ;
- Octobre et novembre 2013 : consultation des élus des mairies de Diama et de Ross-Béthio et des populations des villages de Ross-Béthio, Tilène, Polo 1 et 2, Raïnabé, Gandiaye Wolof et Peul, Mbeurbof et Mboltoigne concernant les contraintes environnementales et sociales de 11 sites situés pour la plupart le long de la route nationale 2 pour l'implantation de la rizerie ;
- Octobre et novembre 2013, consultation des 65 Personnes Affectées par le Projet du 1^{er} lot, des populations et des différents groupes impactés par le Projet (jeunes, femmes, groupes vulnérables, ...) ;
- 21 novembre 2013, visite de terrain pour la validation par le maire de Diama et les élus du site de Raïnabé 1 pour l'implantation de la rizerie.
- 15 mars 2014, délibération du conseil rural de Diama approuvant les demandes de désaffectation de 29 affectataires pour une surface de 524,5 ha et la réaffectation de ces terres au profit de la CASL et de l'affectation d'un terrain de 6 ha libre pour l'implantation de la rizerie ;
- Aout 2014, consultation des 29 Personnes Affectées par le Projet du 2^{ème} lot des populations et des différents groupes impactés par le Projet (jeunes, femmes, groupes vulnérables, ...).

4.3. Participation des parties prenantes lors de l'EIES

La CASL a tout d'abord élaboré des projets de Termes de Références pour l'EESS et l'EIES qu'elle a soumis à la Direction de l'Environnement et des Établissements Classés (DEEC). Après cela, la CASL a reçu le 25 octobre 2013, les observations de la DEEC sur les projets de TDR, observations qui ont été prises en compte. Ce qui a permis leur validation.

Conformément à la législation sénégalaise en la matière et aux procédures de la Banque Africaine de Développement (BAD), la CASL s'est attaché les services d'un Consultant agréé par le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD), spécialisé en Evaluation Environnementale et Sociale qui aura notamment en charge l'Evaluation des Impacts Environnementaux et Sociaux du Projet. Ce qui aboutit à la réalisation des 4 rapports.

Les études se sont réalisées d'octobre 2013 à octobre 2014.

En plus, comme mentionné dans les rapports d'EESS et d'EIES, des séances de consultations des élus locaux, des populations, des organisations de producteurs, des éleveurs, des associations sociales économiques et culturelles (jeunes, femmes,...), des groupes vulnérables dans les collectivités locales ciblées et des services techniques nationaux et régionaux ont été organisées par le Consultant en novembre 2013.

Après le dépôt des rapports EESS, EIES, PCR et PAR en 30 exemplaires, le comité technique régional de validation des évaluations environnementales s'est réuni le mercredi 19 mars 2014 à l'hôtel

Mame Coumba Bang pour la pré-validation des rapports 4 rapports. La réunion a été présidée par le Gouverneur Adjoint chargé du développement.

Les observations faites par les membres du comité technique ont été intégrées par le consultant dans les 4 rapports qui ont été pré-validés.

Les rapports intégrant les observations du comité technique ont été soumis de nouveau à la DEEC.

La CASL a, par la suite, été informé par courrier par la DEEC de la date d'organisation de l'audience publique.

La CASL a transmis à la sous-préfecture et la mairie de DIAMA tous les résumés non techniques des différents documents pour affichage 30 jours avant l'organisation de l'audience publique.

L'audience publique s'est tenue le samedi 30 août 2014, dans les locaux de l'hôtel de ville de Diama (Arrondissement de Ndiaye, Département de Dagana) dans le cadre du processus de validation du rapport d'EIES et du PAR du projet agro-industriel de la CASL, sous la présidence de Monsieur Guedji Diouf, Sous-préfet de l'arrondissement de Ndiaye. Etaient présent à la réunion les services techniques qui entrent dans la mise en œuvre du projet, les autorités administratives, locales et les populations de Diama.

L'objectif de cette audience est de présenter la synthèse du rapport de l'étude d'impact environnemental et de recueillir de la part des acteurs locaux leurs avis, observations et amendements.

Enfin, suite à l'intégration des préoccupations du public issues de cette audience, et à la soumission d'un rapport actualisé à la DEEC, la CASL a reçu, le 11 novembre 2014, l'attestation de conformité environnementale du projet d'exploitation aux dispositions du code de l'environnement relatives aux études d'impact sur l'environnement.

Pour répondre au système de sauvegarde environnemental et social de la BEI, des consultations additionnelles ont été menées du 6 au 12 août 2015, conjointement par les consultants chargés de l'amélioration de l'EIES et du PGES et par le consultant chargé du plan d'engagement, de consultation et de communication

4.4. Participation des parties prenantes relative à l'exploitation des sites

Afin de se conformer à la législation européenne qui prévoit la consultation des populations riveraines avant la mise en service d'une installation classée, des consultations ont été menées en avril 2016, afin de recueillir et de répondre aux préoccupations environnementales et sécuritaires des habitants situées à proximité des 2 sites.

5. Evaluation des parties prenantes

L'évaluation des craintes et des attentes des parties prenantes doit permettre de prendre certaines décisions sur combien d'efforts allouer à traiter leurs besoins. Cela dépend de leur niveau d'intérêt et leur capacité à influencer sur les résultats du projet :

- L'Intérêt d'une partie prenante est considéré comme fort de par sa proximité ou de sa dépendance à l'égard du Projet.

- Le Pouvoir d'une partie prenante est défini par sa capacité à influencer sur les résultats du Projet ou à persuader ou forcer des parties prenantes à prendre des décisions et à adopter une ligne de conduite à l'égard du Projet.

Les parties prenantes présentant un intérêt et un pouvoir fort vis-à-vis du Projet devront être managées de près et leurs attentes devront être prises en compte. Ceci passera par des actions de communication et de consultation et par la mise en œuvre des engagements de la société. Pour les parties prenantes présentant un intérêt et un pouvoir faible vis-à-vis du Projet, des actions de communication seront le plus souvent suffisantes pour satisfaire leurs besoins.

5.1. Parties prenantes principales

Groupe de parties prenantes	Parties prenantes	Craintes et/ou attentes	Réponses proposées par la CASL	Intérêt (éléments motivateurs)	Pouvoir (capacité d'influencer les résultats de l'entreprise)
Communauté financière	Actionnaires	<ul style="list-style-type: none"> - Pertes financières, rentabilité non atteinte - Souhait d'être loyalement informé 	<ul style="list-style-type: none"> - Se doter d'une vision claire à long terme sur les objectifs de l'entreprise et les moyens efficaces de les réaliser - Équipe de management performante 	Fort	Fort
	BAD / BEI	<ul style="list-style-type: none"> - CASL considérée comme jeune entreprise. Risque de défaut de remboursement de crédit - Rentabilité et visibilité de l'entreprise - Solvabilité de l'entreprise dans la communauté des PP - Manque de respect de la temporalité des recouvrements 	<ul style="list-style-type: none"> - Mettre sur pied des dispositifs permettant de juguler ou limiter les risques (assurances, procédures, contrats,...) - Respecter les mesures de sauvegarde environnementale - Respecter les engagements pris avec les parties prenantes 	Fort	Fort
Salariés	Salariés	<ul style="list-style-type: none"> - Meilleures conditions de travail 	<ul style="list-style-type: none"> - Favoriser la promotion interne 	Fort	Fort
	Représentant du personnel (délégués)	<ul style="list-style-type: none"> - L'amélioration des conditions de sécurité de travail des journaliers - la formation interne - rapidité de réponse de la Direction aux sollicitations des Délégués -L'amélioration du-transport du personnel 	<ul style="list-style-type: none"> - Veiller à respecter la législation - Consulter régulièrement les délégués pour toutes décisions importantes concernant les ressources humaines. - Améliorer les conditions de transport du personnel - Favoriser la formation continue du personnel 	Fort	Fort
Communautés	Élus locaux et autorités coutumières (mairies, chefs villages, imans)	<ul style="list-style-type: none"> - Prise en compte des préoccupations sociales de la communauté (eau potable, santé, électricité, ...) - Crainte du non-respect des engagements par l'entreprise - Formation professionnelle : conducteurs, transformation et conservation des 	<ul style="list-style-type: none"> - Créer des emplois en recrutant des habitants de la commune et informer les autorités locales sur les emplois disponibles. - Associer la commune pour des éventuelles nouvelles affectations de terre - Tenir compte du PDL de la commune - Mettre en place des mécanismes de 	Faible	Fort

		produits agricoles, ... - Risque de pollution des eaux avec les rejets des eaux de drainage	concertation et de suivi pour relayer et informer les populations sur les activités de l'entreprise		
	Pêcheurs	- Relance et modernisation de la pêche - Appui pour l'accès à des matériels de pêche adéquats - Développement de la pisciculture - Invasion des typhas - Facilitation et intermédiation pour accéder aux crédits	- Mettre en œuvre les mesures du PGES en faveur des pêcheurs	Faible	Faible
	Exploitants riverains	- Accéder à l'eau et au réseau de drainage, aux semences et aux engrais - Disponibilité des machines pour appuyer les récoltes - Accéder aux crédits - Commercialiser à un bon prix - Non-respect des engagements de l'entreprise - Acquisition de toutes les terres dans le développement futur de l'entreprise	- Améliorer la concertation pour l'accès aux réseaux hydrauliques de la CASL. - Proposer des contrats de production - Améliorer la disponibilité des machines de l'entreprise - Construire des pistes de production - Veiller à limiter l'expansion de l'exploitation du Djeuss Nord	Fort	Fort
	Personnes Affectées par le Projet (PAPs)	- Établissement de contrats de culture - Appui financier pour développer des activités génératrices de revenus - Accès aux emplois disponibles dans l'entreprise - Formation professionnelle	- Communiquer sur le mécanisme de gestion des conflits - Proposer des contrats de culture - Recruter des affectataires ayant cédé des terres - Établir un plan de formation	Fort	Fort
	Éleveurs	- Accès à la paille après les récoltes - Améliorer le parcours du bétail pour l'accès à l'eau, et à l'herbe - Aménagements des abreuvoirs et mares pour le cheptel - Encadrement de l'entreprise pour une bonne santé du cheptel - Craintes sur la réduction des zones de pâturages et des points d'eau avec le développement de l'entreprise	- Veiller à garantir l'accès à la paille aux éleveurs - Maintenir des couloirs de passage du bétail et aménager des mares - Mettre en œuvre les mesures du PGES en faveur des éleveurs et instaurer un dialogue permanent.	Fort	Fort

		- Facilitation et intermédiation pour l'accès au crédit			
	Groupements féminins	<ul style="list-style-type: none"> - Disponibilité de Eau potable - Promotion des activités génératrices de revenus - Formation et renforcement des capacités - Appui pour accéder aux intrants agricoles et à la terre (foncier) - Non-respect des engagements - Échec du projet - Promotion de la filière lait 	<ul style="list-style-type: none"> - Informer les femmes sur les emplois disponibles. - Assurer l'accès à l'eau potable dans les villages riverains - Mettre en œuvre les mesures du PGES en faveur des femmes et instaurer un dialogue permanent. 	Fort	Faible
	Associations de jeunes	<ul style="list-style-type: none"> - Pérennisation des emplois déjà créés - Création d'emplois par l'entreprise - Appui de l'entreprise pour le développement d'activités génératrice de revenus : élevage, pêche, autres activités - Implication de l'entreprise dans les activités sportives et culturelles 	<ul style="list-style-type: none"> - Informer les jeunes sur les emplois disponibles. - Mettre en œuvre les partenariats de formation professionnelle avec AfricaRice et le centre de formation en machinisme agricole. - Mettre en œuvre les mesures du PGES en faveur des jeunes. 	Fort	Faible
	Groupes vulnérables (personnes âgées sans fils, handicapés, veuves élevant des enfants)	<ul style="list-style-type: none"> - Accès à la santé, à l'éducation et au bien-être social - Accès aux emplois de l'entreprise - Formation technique professionnelle - Accès au crédit 	<ul style="list-style-type: none"> - Veiller à ce que les mesures sociales mises en œuvre dans le cadre du PGES bénéficie aussi aux groupes marginalisés, notamment pour les actions liées à la santé, à la formation professionnelles, au maraichage et à l'arboriculture. 	Fort	Faible
	Infirmerie du PNOD	<ul style="list-style-type: none"> - Réhabilitation de l'infirmerie - Mise à disposition d'une ambulance - Construction d'une maternité - Dotation en médicaments génériques notamment pour la santé de la reproduction - Moyens de transport de l'infirmier pour la 	<ul style="list-style-type: none"> - Associer l'infirmerie du PNOD pour la mise en œuvre des mesures de santé prévue au PGES et instaurer un dialogue permanent. 	Faible	Faible

		visite des cases de santé			
Réserves naturelles riveraines aux sites d'exploitation	PNOD et réserve de Ndiael	<ul style="list-style-type: none"> - Risque de développement du braconnage - Appui de l'entreprise aux activités d'aménagement et de reboisement des pacs - Appui au suivi écologique du PNOD 	- Veiller à la mise en œuvre des mesures environnementales du PGES et instaurer un dialogue permanent.	Faible	Faible
Exploitants sous contrats	Privés et groupements de producteurs (Grands aménagements et Périmètre Irrigués Villageois)	<ul style="list-style-type: none"> - Accéder aux crédits de campagne - Prestation de travail du sol et de récolte - Vente du riz paddy à un bon prix - Autoconsommation (villageois) - Accès aux engrais et aux semences 	<ul style="list-style-type: none"> - Contrats de production avec des conditions équitables pour les producteurs - Respecter les prix arrêtés par la filière 	Fort	Fort

5.2. Parties prenantes secondaires

Groupe de PP	PP	Crainces et/ou attentes	Réponses proposées par la CASL	Intérêt (éléments motivateurs)	Pouvoir (capacité d'influencer sur les résultats de l'entreprise)
Autorités publiques	Présidence de la République (APIX)	- Assurer le développement économique du secteur agricole		Faible	Faible
	Ministère de l'Économie et des finances (DGI, Douane)	- augmenter les recettes fiscales pour l'État - Détournement de l'objet de l'entreprise (matériel exonéré utilisé pour un autre secteur)	- Respecter la législation fiscale	Faible	Fort
	Ministère de l'Agriculture et de l'Équipement Rural (SAED, DPV, Inspection Régional et Départemental de l'Agriculture)	- Accroissement des surfaces aménagées et cultivées en riz - Assurer des prestations pour les producteurs (récolte, travaux du sol, contrats de production, ...) - Participation de l'entreprise aux réunions interprofessionnelles - Manque de moyens pour les traitements aériens de lutte aviaire	- Proposer des contrats de production - Participer aux réunions de la filière - Participer au financement de la lutte aviaire par voie aérienne	Faible	Fort
	Ministère de l'environnement (DEEC/DREEC, IREF)	- Respect du PGES par l'entreprise - Respect de la législation sur l'environnement - Compenser les défrichements	- Mettre en œuvre le PGES - Informer les populations et la DEEC sur la mise en œuvre du PGES - Effectuer les reboisements	Faible	Fort

			compensatoires		
	OMVS/ Ministère de l'hydraulique	<ul style="list-style-type: none"> - Recouvrement des redevances de prélèvement d'eau - Accroissement des surfaces irriguées 	<ul style="list-style-type: none"> - Respecter la législation sur les prélèvements d'eau et payer les redevances 	Faible	Fort
	Ministère du commerce (ARM)	<ul style="list-style-type: none"> - Autosuffisance en riz - Bas niveau de prix pour les consommateurs (brisure) - Obtenir les quantités et les prix commercialisés par la CASL 	<ul style="list-style-type: none"> - Respectez les prix paddy l'interprofession 	Faible	Fort
	Ministère du travail (Inspection du travail)	<ul style="list-style-type: none"> - Respect de la législation du travail 	<ul style="list-style-type: none"> Respectez la législation du travail et de la sécurité sociale 	Faible	Fort
	Gouverneur de Saint-Louis, Préfet de Dagana, Sous-Préfet de Ndiaye	<ul style="list-style-type: none"> - Paix sociale - Développement économique territorial - Prévention et gestion des conflits 	<ul style="list-style-type: none"> - Respecter le PGES - Gérer l'entreprise afin de veiller à limiter les conflits - Informer les autorités locales sur les activités de l'entreprise et les difficultés rencontrées 	Faible	Fort
Banques et assureurs	CNCAS, BNDE	<ul style="list-style-type: none"> - Limiter les défauts de remboursement des crédits 	<ul style="list-style-type: none"> - Informer régulièrement ces banques sur l'activité de l'entreprise et sa politique RSE (contrats de production, ...) 	Fort	Faible
Organisations de Producteurs	CIRIZ, UNIS	<ul style="list-style-type: none"> - Résoudre le problème de la commercialisation du riz des producteurs - Résoudre les problèmes de mécanisation - Produire des semences de qualité en quantité suffisante 	<ul style="list-style-type: none"> - Proposer des contrats de production - Respecter les prix arrêtés par la filière - Ne pas vendre les semences trop chères - Participer aux réunions de la filière 	Faible	Fort

Clients/ Consommateurs	Consommateurs/ Clients	- Riz de qualité - Volumes importants - Prix compétitif	- Garantir une production de qualité et en quantité suffisante	Faible	Faible
Prestataires/ Fournisseurs	Tous	- Être informé de la politique environnementale et sociale du service achat de l'entreprise	- Préciser dans les appels d'offre les clauses environnementales et sociales et les normes de qualité à respecter.	Faible	Faible
Partenaires scientifiques et techniques	AfricaRice	- Servir de relais pour diffuser les innovations techniques	- Développer le partenariat avec AfricaRice	Faible	Faible
	Centre de formation en machinisme agricole de Ndiol	- Accueillir des stagiaires au sein des exploitations de la CASL	- Mettre en place une convention de partenariat avec le centre à son ouverture	Faible	Faible
	PCE/USAID	- Contractualisation entre les producteurs, les banques, les organismes stockeurs et les rizeries	- Poursuivre la collaboration avec ce projet pour la mise en place des contrats de production	Faible	Faible
	Groupe Soufflet	- Formation du personnel de la rizerie de la CASL !	- Poursuivre la collaboration pour la formation du personnel de la rizerie	Faible	Faible
Société civile	CNCR, ASESCAW, ENDA	- Crainte du recul de l'agriculture familiale - Crainte d'accaparement des terres dans le long terme - Crainte de paupérisation de la classe paysanne - Accès des femmes à la terre et à la technologie	- Dialoguer avec la société civile - Communiquer sur la politique RSE de l'entreprise : riverains, contrats de culture, activités génératrices de revenus, ...	Faible	Fort

6. Plan d'Engagement, de Consultation et de Communication

Le processus d'élaboration du Plan tient compte des spécificités des parties prenantes vis-à-vis de la CASL. Les principales recommandations du Plan, partant des constats de terrain et des recommandations de certains porteurs d'information, sont les suivantes :

- L'élaboration d'une feuille d'information portant sur l'actualité de l'entreprise et des communautés riveraines où il sera question de reportages, d'articles d'interviews de partenaires stratégiques et autres. Le personnel sera fortement impliqué au comité de rédaction et dans la formulation d'articles en fonction des expertises et des positions.
- L'utilisation des canaux de communication traditionnelle comme les Foras communautaires. De ce point de vue le dialogue permanent et constructif avec les chefs de villages sera poursuivi.
- L'institutionnalisation des rapports annuels d'activités pour le grand public.
- L'élaboration des brochures et de plaquettes pour les parties prenantes dont les médias.
- Des communications régulières avec les autorités locales, coutumières et religieuses.
- Des enquêtes de satisfaction en direction des clients et des consommateurs.
- La mise en place d'un mécanisme de prévention et de gestion des conflits
- L'institutionnalisation d'enquêtes sur le climat social de l'entreprise.

6.1. Parties prenantes principales

Groupe de PP	PP	Information	Consultation	Management
Ensemble des parties prenantes	Toutes les parties prenantes lettrées	- Article de presse sur les activités de l'entreprise et la mise en œuvre des projets sociaux	- Réunion de concertation et de coordination	- Respect des engagements de l'entreprise
	Toutes les parties prenantes lettrées	- feuille d'information semestrielle avec les actualités de l'entreprise et de la communauté (interview PP,...) - page facebook et site web		
	PP	Information	Consultation	Rencontre
Communauté financière	Actionnaires	- Rapports financiers et d'activité - Rapport du Conseil d'Administration	- Notes spécifiques en réponse aux questions posées	- Assemblée Générale annuelle - Visite de terrain
	BAD / BEI	- Rapports financiers et d'activité - Rapport suivi EIES - Rapports EIES, PAR	- Notes spécifiques en réponse aux questions posées	- Missions de terrain
	PP	Information	Consultation	Négociation
Salariés	Salariés	- feuille d'information semestrielle avec les actualités de l'entreprise	- Baromètres, enquêtes de climat Social	- Entretien individuel annuel d'évaluation - Réunion avec les délégués du personnel
		Information	Consultation	Engagements
Communautés	Élus locaux et autorités coutumières (mairies, chefs villages, imans)	- feuille d'information semestrielle sur les activités de l'entreprise et la mise en œuvre des projets environnementaux et sociaux	- Réunions de consultation semestrielle	- Convention de partenariat avec les communes - Mise en place de mécanismes de gestion et de prévention des conflits
	Populations riveraines des sites de production de l'entreprise	- Transmission de l'information par l'agent communautaire	- Forums communautaires dans les villages - Réunions d'information en mairie	- Mise en œuvre du PGES
	Exploitants riverains	- Visite guidée régulières de l'exploitation agricole en abordant des thèmes techniques (amélioration des rendements, économie de la	Réunion d'évaluation et de capitalisation à la fin de chaque campagne agricole sur les modalités d'accès et utilisation des réseaux	-Accès aux réseaux d'irrigation et de drainage de la CASL pour une surface de 2 500 ha

		ressource en eau, gestion des pesticides, ...)	hydrauliques de la CASL	
	Personnes Affectées par le Projet (PAPs)	- Information écrite semestrielle sur les conditions d'indemnisation et de recours	- Réunion d'information et de consultation semestrielle sur la situation des résolutions des conflits	- Signature d'un protocole sur le mécanisme de résolution des conflits
	Eleveurs	- Transmission de l'information par l'agent communautaire	- Réunion de concertation distribution de la paille, l'ouverture de couloirs de passage etc.	- Mise en œuvre des mesures du PGES en faveur des éleveurs
	Groupements féminins	- Transmission de l'information par l'agent communautaire	- Réunion de concertation sur la mise en place et la gestion des productions	- Mise en œuvre des mesures du PGES en faveur des femmes
	Associations jeunes	- Transmission de l'information par l'agent communautaire	- Réunion de concertation sur la mise en place et la gestion des productions - Forums communautaires - Consultations publiques	- Mise en œuvre des mesures du PGES en faveur des jeunes
	Groupes vulnérables	- Transmission de l'information par l'agent communautaire	- Réunion de consultation annuelle des groupes marginalisés - Collaboration avec la commission sociale de la mairie	- Mise en œuvre des mesures du PGES en faveur des groupes vulnérables
	Infirmerie du PNOD		- Réunion de concertation	- Mise en œuvre des mesures du PGES concernant les actions liées à la santé des populations
	PP	Information	Consultation	Engagements
Réserves naturelles riveraines aux sites d'exploitation	PNOD et réserve de Ndiael	- Données sur les actions environnementales effectuées	- Réunions de concertation	- Mise en œuvre des mesures du PGES en faveur des parcs
Exploitants sous contrats	Privés et groupements de producteurs (Grands aménagements et	- Visite guidée régulières de l'exploitation agricole en abordant des thèmes techniques (amélioration des rendements, économie de la ressource en eau, gestion des	- Réunion d'évaluation et de capitalisation à chaque campagne agricole sur les modalités de mise en œuvre des contrats de production	- Accès à des contrats de production pour une surface minimum de 1 500 ha/an - Engagement à respecter les prix d'achat du paddy défini par la filière

	Périmètre Irrigués Villageois)	pesticides, ...)		pour un riz paddy normé
--	-----------------------------------	------------------	--	-------------------------

6.2. Parties prenantes secondaires

Groupe de parties prenantes	Parties prenantes	Information	Consultation
Ensemble des parties prenantes	Large public	- - Reportages et interviews sur les activités de l'entreprise - Reportages sur les actions sociales et environnementales de l'entreprise	- Participation aux salons et foires agricoles
	Tous ceux qui ont une adresse mail	- Feuille d'information semestrielle avec les actualités de l'entreprise et de la communauté (interview PP,...) - Site WEB de l'entreprise - page facebook	
Autorités publiques	Présidence de la République (APIX), Gouverneur de Saint-Louis, Ministère de l'Économie et des Finances (DGI, Douane, Ministère de l'Agriculture (SAED, DPV, Inspections de l'Agriculture), Ministère de l'Environnement (DEEC/DREEC, IREF), OMVS/ Ministère de l'hydraulique, Ministère du commerce (Agence de Régulation des Marchés agricoles), Inspection du travail (Inspection Régionale)		- Réunion de coordination et de concertation - Note de réponse aux questions posées
	Gouverneur de Saint-Louis		- Réunion semestrielle et en cas de nécessité
	SAED		- Participation à la réunion générale de bilan et capitalisation à la fin de chaque campagne - Réunions
	DEEC/DREEC et services techniques régionaux	- Rapport de suivi/évaluation de la mise en œuvre de l'EIS - Rapport d'audits environnementaux et sociaux	- Mission d'évaluation environnementale et sociale

		- Suivi/évaluation du Plan de Gestion des Pesticides - Suivi/évaluation des manuels de bonnes pratiques agricoles et d'usage du riz et du POI	
	Inspection du travail	- Bilan social annuel	- Visites des sites
Banques et assureurs locaux	CNCAS, BNDE, Gras-Savoie	- Réponse aux demandes des banques	- Visites et réunions ponctuelles
Organisations de Producteurs	CIRIZ, UNIS		- Participation aux réunions d'OP : fixation prix paddy, bilan fin de campagne, CIRIZ, ...
Consommateurs	Consommateurs/ Clients/Association de consommateurs	- Emballage de qualité avec marque et étiquetage de traçabilité	- Enquêtes de satisfaction
Fournisseurs			- Enquêtes de satisfaction
Partenaires scientifiques et techniques	AfricaRice, Centre de formation en machinisme, PCE/USAID, Groupe Soufflet	- Visite des sites	- Réunions techniques
Société civile	CNCR, ENDA	- Visite des sites	

7. Cadre de suivi évaluation du Plan d'Engagement de Communication et de Consultation

7.1. Cadre de suivi évaluation du plan de communication et de consultation

Le cadre de suivi évaluation suivant précise les objectifs à atteindre en termes d'actions de communication, les indicateurs de suivi, les moyens de vérification de ces objectifs et le responsable de chacune de ces actions.

Actions de communication	Parties prenantes concernées	Fréquence	Indicateurs	Moyens de vérification	Responsable
Article de presse sur les activités de l'entreprise et la mise en œuvre des projets sociaux	Toutes les parties prenantes lettrées		Nombre d'article par an	Copie des articles de presse	Secrétaire Général
Mise à jour du site web LCA avec rapport d'activité,	Toutes les parties prenantes ayant accès à internet	Semestrielle	Nombre de visiteur par an sur le site	Statistiques de consultation du site	Secrétaire Général
Page Facebook avec les actualités de l'entreprise et de la communauté (interview PP,...)	Toutes celles ayant accès à internet	régulièrement	Nombre de visites	Nombre de visites	Secrétaire Général
Rapport du Conseil d'Administration	Actionnaires	Semestrielle	Date d'envoi des rapports aux actionnaires	Date d'expédition par la poste ou décharge	Secrétaire Général
Rapport de suivi/évaluation de la mise en œuvre de l'EIES réalisé par le service QSE de la CASL	DEEC, BAD, BEI	Semestrielle	Respect du calendrier de mise en œuvre des actions de qualité, sécurité, social et environnement	Résultat de la synthèse des indicateurs de suivi figurant dans le rapport	Directeur des Opérations et QSE
Rapport de	DEEC, BAD, BEI,	Annuelle	Taux de mise en	Résultat de la	Directeur des

suivi/évaluation de la mise en œuvre de l'EIES effectué par la DEEC et le CRSE	Actionnaires		œuvre du PGES en phase travaux et exploitation	synthèse des indicateurs de suivi figurant dans le rapport	Opérations et QSE
Rapport d'audit de la mise en œuvre de l'EIES en phase travaux par un consultant	DEEC, BAD, BEI, Actionnaires	En fin de travaux	Taux de mise en œuvre du PGES en phase travaux	Résultat de la synthèse des indicateurs de suivi figurant dans le rapport	Directeur des Opérations et QSE
Rapport d'audit de la mise en œuvre de l'EIES en phase exploitation par un consultant	DEEC, BAD, BEI, Actionnaires	Annuelle	Taux de mise en œuvre du PGES en phase exploitation	Résultat de la synthèse des indicateurs de suivi figurant dans le rapport	Directeur des Opérations et QSE
Suivi/évaluation du Plan de Gestion des pesticides (à partir de septembre 2015)	DPV, BAD, BEI	Annuelle	1. Résidus de pesticides dans les eaux de drainage et souterraines 2. Résultats de l'audit annuel sur la mise en œuvre du Plan de Gestion des pesticides	Analyse d'eau Rapport d'audit annuel	Directeur des Opérations et QSE
Suivi/évaluation du manuel de bonnes pratiques agricoles et du POI (à partir de février 2016)	DEEC, BAD, BEI	Annuelle	1. Volumes d'eau drainés 2. Taux de nitrate et de phosphate dans les eaux de drainage 3. Note obtenue lors de l'audit annuel sur la mise en œuvre du POI	Analyse d'eau microbiologique Rapport d'audit annuel	Directeur des Opérations et QSE
Suivi/évaluation du	DEEC, BAD, BEI	Annuelle	1. Résultats de de	Rapport d'audit	Directeur des

manuel de Stockage et d'Usinage du riz et du POI (à partir du juin 2016)			l'audit annuel sur la mise en œuvre du POI 2. Nombre d'accident du travail par an sur la rizerie	annuel Fiches accidents du travail	Opérations et QSE
Rapport d'activité	Actionnaires/BAD/BEI	Annuelle	Date d'envoi du Rapport		Président Exécutif
Bilan social de l'entreprise	Salariés Ministère du travail (Inspection du travail)	Annuelle	Date d'envoi du rapport	Rapport	Responsable RH
Entretien individuel d'évaluation	Salariés encadrants	Annuelle	Taux d'entretiens individuel réalisés	Consultation des dossiers RH des employés	Responsable RH
Réunion délégués du personnel	Représentant des salariés	Mensuelle	Nombre de réunion de délégués par an	PV de réunion	Responsable RH
Enquêtes de satisfaction (qualité, emballage, étiquetage, traçabilité, ...)	Consommateurs/ Clients	Annuelle	Taux de satisfaction	Enquête	Responsable commercial
Feuille d'information (papier ou pdf par email) sur les activités de l'entreprise et la mise en œuvre des projets	Toutes les Parties prenantes Dont Communautés (Autorités locales, chefs de villages, membres des bureaux d'OP et de GIE)	Semestrielle	Nombre de destinataires	Nombre de destinataires	Directeur des Opérations et QSE

environnementaux et sociaux					
Forum communautaire d'information et de consultation sur le Projet dans les villages	Communautés (Populations, Groupements féminins, jeunes, groupes marginalisés)	Annuelle	Nombre de personnes consultées dans chaque village pour chaque forum	Liste de présence	Responsable QSE
Visite guidée de l'exploitation agricole en abordant des thèmes techniques (amélioration des rendements, économie de la ressource en eau, gestion des pesticides, ...)	1. Exploitants riverains 2. Exploitants sous contrats 3. Paysans, OP et privés non contractuels 4. Agents du PNOD et de la réserve de Ndiael	Annuelle	Nombre de participants	Liste des personnes présentes aux visites	Responsable encadrement des producteurs
Réunion sur les modalités d'accès et d'utilisation des réseaux hydrauliques de la CASL	Exploitants riverains	Annuelle	Nombre de participants aux réunions	Liste de présence	Responsable encadrement des producteurs
Campagne d'information (réunions dans les villages + affichage en mairie) des conditions d'indemnisation et de recours	Personnes Affectées par le Projet, Populations, Groupements féminins, jeunes, groupes marginalisés	A chaque nouvelle phase d'acquisitions foncières	Nombre de personnes consultées dans chaque village	Liste de présence	Responsable QSE

Dépôts des rapports EIES et PAR en Mairie et Sous-Préfecture et affichage des résumés non techniques	Personnes Affectées par le Projet	1 mois avant l'audience publique	Taux de documents transmis dans les délais	Décharge du dépôt des documents	Responsable QSE
Réunion de concertation avec le comité des éleveurs	Éleveurs	Avant la récolte pour la distribution de paille et à la demande des éleveurs ou de l'entreprise	Nombre de réunions tenues dans l'année	Liste des participants	Responsable QSE
Réunion de concertation sur les actions à mener avec les agents des parcs nationaux	PNOD et réserve de Ndiael	Annuelle	Taux de réalisation des actions environnementales	CR de réunion	Responsable QSE
Réunion sur les modalités de mise en œuvre des contrats de production	Exploitants sous contrats	A chaque campagne	Participations	Liste des participants aux réunions	Responsable encadrement des producteurs
Réunion de concertation	Gouverneur de Saint-Louis, Préfet, Sous-Préfet	Semestrielle et en cas de nécessité	Nombre de réunions	CR de réunion (le cas échéant)	Directeur des Opérations et QSE
Participation aux réunions d'OP : fixation prix paddy, bilan fin de campagne, CIRIZ, ...	Organisations de Producteurs, SAED	A chaque réunion	Nombre de réunions	CR de réunion	Directeur des Opérations et QSE
Visites d'essais agronomiques et réunions avec AfricaRice, ISRA,	Partenaires scientifiques et techniques	A la demande de la CASL ou des partenaires	Nombre de réunions et de visites	CR de visite	Directeur des Opérations et QSE

Centre de Formations, ...					
Visite guidée des sites	Médias, société civile (ONG)	Annuelle et à la demande des médias et ONG	1. Nombre de média 2. Nombre d'ONG Ayant visité les sites dans l'année	CR de visite	Directeur des Opérations et QSE

8. Enquête publique relative à l'exploitation du site de Rainabé 1

Le présent chapitre présente les résultats de l'enquête publique relative à l'exploitation par la CASL de silos de stockage de riz paddy et d'une rizerie sur le site de Rainabé 1 (Commune de Diama). Cette enquête a été effectuée le 8 avril 2016 auprès de la population du village de Rainabé 1, le seul village susceptible d'être impacté par le site.

8.1. Description de l'installation classée

8.1.1. Equipements de stockage et de manutention

➤ Equipements principaux

Equipements	Surface au sol	Hauteur
12 cellules verticales de stockage de 4 500 m ³	4 800 m ²	20 m
1 tour de manutention des silos	100 m ²	12 m
4 séchoirs de 25 t/h	200 m ²	30 m

➤ Equipements annexes

- 2 fosses de réception à proximité de la tour de manutention
- 2 cellules tampon de 600 m³ (stockage du riz paddy humide) localisées de part et d'autre des séchoirs
- 1 boisseau d'expédition, à proximité de la tour de manutention
- Des élévateurs
- Des transporteurs à chaîne
- 3 galeries sous cellules
- 1 passerelle de transfert du riz paddy depuis la tour de manutention vers la rizerie
- 1 pont bascule
- 2 citernes à gaz de 29 m³

8.1.2. Equipements de la rizerie

➤ Equipements principaux

Equipements	Surface au sol	Hauteur
1 hangar pour l'usinage du riz	800 m ²	18 m
1 hangar pour le conditionnement et le stockage du riz	1 000 m ²	10 m
1 bâtiment administratif de la rizerie	320 m ²	5 m
1 bâtiment administratif du siège	360 m ²	5 m

➤ Equipements annexes

- 1 silo à plat de stockage de la balle de riz de 500 m²
- 2 cellules de 130 m³ (expédition du son de riz)
- 1 poste de transformation MT/BT de 2 MW
- 1 réserve d'eau incendie de 500 m³
- 1 poste de gardiennage

8.2. Etude d'impact environnemental et social

Les sources d'impacts ont été identifiées par type d'effets directs des différentes activités de l'établissement. Les impacts significatifs des installations concernent principalement :

- Les émissions de poussières de grains (impact sur l'air)

- Le rejet des eaux de ruissellement (impact sur l'eau)
- La vision des bâtiments (impact paysager)

Les mesures prévues pour limiter les impacts sont détaillées dans l'étude d'impact environnemental et social du Projet.

8.3. Etude de dangers

L'étude de dangers sera réalisée dans les prochains mois par un bureau d'étude spécialisé.

8.3.1. L'étude de l'accidentologie

Les centres de stockage de céréales présentent habituellement les risques suivants :

- Le risque d'incendie de par le stockage de matières combustibles (riz paddy) est prépondérant dans ce secteur d'activité (80 % des accidents répertoriés en France).
- Le risque d'effacement de l'une des parois d'une des cellules de stockage, dû au phénomène de vieillissement des structures ou à un défaut de conception (6 % des accidents répertoriés en France).
- Le risque de pollution des sols et des eaux du fait de la présence de produits insecticides ou de stockage de gasoil (1 % des accidents répertoriés en France).

Le site engendra également un accroissement du trafic routier (jusqu'à 50 rotations jour de camions de 20 à 50 t).

8.4. Observations recueillies

L'enquête publique relative à l'exploitation du site s'est effectuée auprès des populations du village de Raïnabé 1 à partir des questions clés ci-après.

Critères	Questions clés
Les risques technologiques	Quelles sont vos principales inquiétudes liées à la proximité du site en termes de sécurité ?
Les risques de pollution de l'air	Quelles sont vos principales inquiétudes liées à la pollution de l'air ?
Les risques de pollution de l'eau	Quelles sont vos principales inquiétudes en termes de pollution de l'eau ?
Nuisances dues aux transports	Quelles sont vos principales inquiétudes liées à l'augmentation du trafic routier en sortie du site et sur la route nationale ?

Les observations recueillies auprès des populations sont les suivantes :

Critères	Observations des populations
Les risques technologiques	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Si tous les dangers sont signalés et que les populations soient sensibilisées, nous pensons que nous n'aurons pas de grandes inquiétudes en termes de sécurité par rapport à cette usine ; ▪ Ce qui est important c'est de communiquer sur les risques liés à l'implantation de cette rizerie tout en insistant sur le respect de la réglementation en matière de sécurité du côté de l'entreprise comme des populations ;

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ la distance de sécurité réglementaire qui sépare l'usine des maisons doit être respecté ; ▪ Il faudra mettre des panneaux pour matérialiser la distance de sécurité réglementaire entre les habitations et l'usine.
Les risques de pollution de l'air	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nous savons que les rizeries génèrent beaucoup de poussières ; ce qui fait que nous craignons beaucoup les émissions de poussières et leurs effets sur la santé des populations ; ▪ Qu'est-ce que la CASL a prévu pour gérer les cas de maladies respiratoires liées aux émissions de poussières issues de la rizerie ?
Les risques de pollution de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nous n'avons pas d'inquiétudes par rapport à la pollution de l'eau car en dehors des eaux de ruissellement en hivernage, nous ne voyons pas une autre source de pollution des eaux ; ▪ Par contre, la mauvaise gestion de la balle de riz peut occasionner une pollution des sols car ce déchet freine le développement du tapis herbacé.
Nuisances dues aux transports	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Il est certain que la circulation des véhicules et camions va augmenter donc nous craignons beaucoup pour les accidents de circulation aussi bien pour les hommes que pour le bétail ; ▪ Il faudra mettre un signalisation adéquate sur les pistes et la route nationale pour prévenir les risques d'accidents de circulation.

Les réponses apportées par la CASL aux populations sont les suivantes :

Critères	Réponse de la CASL
Les risques technologiques	Les habitations sont situées à plus de 500 m du site. Les risques technologiques majeurs de l'installation sont l'explosion de l'une des cellules de stockage, de la tour de manutention ou d'une fosse de reprise. Les effets de cette explosion seraient limités aux abords du site et n'atteindraient en aucun cas les habitations. L'EIES du Projet précise que les risques corporels en cas d'explosion d'une cellule sont limités à une distance de 200 m. Les risques pour la population liés à cette installation sont donc faibles.
Les risques de pollution de l'air	Chacun des équipements de manutention sont équipés de dispositifs d'aspiration avec des filtres performants répondant aux normes en vigueur afin de limiter les envols de poussières. Les poussières sont aspirées, filtrées et collectées. Les rejets de poussières sont donc très faibles.
Les risques de pollution de l'eau	Les activités exercées sur le site sont des activités sèches ne nécessitant pas d'apport d'eau. Le site est prévu pour le stockage et l'usinage du riz. Les céréales ne sont pas classées comme produits toxiques. La balle de riz est stockée dans un hangar puis mis en sacs et évacuée par camions.
Nuisances dues aux transports	La rotation des camions est surtout importante en périodes de récolte. Une signalisation routière appropriée sera implantée sur la piste et la route nationale pour signaler la sortie fréquente de camions. Lorsque le trafic de camions sera important, un agent de la CASL assurera la circulation.

9. Enquête publique relative à l'exploitation du site du Djeuss Nord

Le présent chapitre présente les résultats de l'enquête publique, relative à l'exploitation par la CASL de l'exploitation rizicole du Djeuss Nord (Commune de Diam). Cette enquête a été effectuée entre le 5 et le 11 avril 2016 auprès de la population des villages de Polo 1, Diadim 3 et Rone situés à proximité du site.

9.1. Description de l'installation classée

9.1.1. Aménagement hydro-agricole

Caractéristiques principales	Surface
Dimensionnement du réseau d'irrigation	3 000 ha
Dimensionnement du réseau de drainage	3 600 ha
Surface affectée à la CASL	2 024,5 ha
Surface exploitée par la CASL	1 750 ha
Surface irrigable par les riverains	1 250 ha
Surface drainable par les riverains	1 750 ha
Equipements principaux	
1 station de drainage électrique	7,2 m ³ /s

9.1.2. Corps de ferme

Equipements principaux	Surface
2 hangars agricoles	2 000 m ²
1 bâtiment administratif	100 m ²
2 citernes de gasoil de 15000 l et 1 d'essence de 5000 l	200 m ²

9.2. Etude d'impact environnemental et social

Les sources d'impacts ont été identifiées par type d'effets directs des différentes activités de l'établissement. Les impacts significatifs des installations concernent principalement :

- Les prélèvements d'eau pour l'irrigation (impact sur l'eau)
- Les rejets d'eau de drainage (impact sur l'eau)
- Le risque de pollution des sols et des eaux du fait d'épandage de fertilisants et de produits phytosanitaires (impact sur l'eau et les sols)
- La dérive au vent lors d'épandage aérien de produits phytosanitaire (impact sur l'environnement)
- Le rejet des eaux de ruissellement du corps de ferme (impact sur l'eau)

Les mesures prévues pour limiter les impacts sont détaillées dans l'étude d'impact environnemental et social du Projet.

9.3. Etude de dangers

L'étude de dangers sera réalisée dans les prochains mois par un bureau d'étude spécialisé.

9.3.1. L'étude de l'accidentologie

L'exploitation du Djeuss Nord présente les risques suivants :

- Le risque de pollution des sols et des eaux du fait stockage de produits phytosanitaires et de de gasoil ;
- Le risque de noyade dans les canaux d'irrigation.

Le site engendra également un accroissement du trafic routier (jusqu'à 20 rotations jour de camions de 15 à 20 t).

9.4. Observations recueillies

9.4.1. L'étude de l'accidentologie

L'enquête publique relative à l'exploitation du site s'est effectuée auprès des populations des villages à partir des questions clés ci-après.

Critères	Questions clés
Risques d'accidents corporels	Quelles sont vos principales inquiétudes liées aux réseaux d'irrigation en termes de sécurité ?
Les risques de pollution des sols	Quelles sont vos principales inquiétudes liées à la pollution des sols ?
Les risques de pollution de l'eau	Quelles sont vos principales inquiétudes en termes de pollution de l'eau ?
Les risques sur l'environnement	Quelles sont vos principales inquiétudes liées à l'épandage aérien ?
Nuisances dues aux transports	Quelles sont vos principales inquiétudes liées à l'augmentation du trafic routier sur la piste du Djeuss ?

9.4.2. Observations recueillies auprès du village de Polo 1

Les observations recueillies auprès des populations du village de Polo 1 sont les suivantes :

Critères	Observations des populations
Risques d'accidents corporels	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La longueur des canaux et le faible compactage des cavaliers présentent de réels risques d'accidents de noyade pour les personnes et le bétail surtout si des mesures de prévention ne sont pas prises, par exemple : la création de ponts de passage et des mares d'abreuvement ; ▪ L'aménagement des canaux a favorisé la prolifération de moustiques surtout pour le village de Polo situé au sud dans la direction des vents dominants.
Les risques de pollution des sols	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La pollution des sols sera mineure grâce au drainage dans l'émissaire du delta.
Les risques de pollution de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La pollution des sols sera mineure grâce au drainage dans l'émissaire du delta ; ▪ Nous estimons que si la CASL fait une utilisation raisonnée des intrants et produits phytosanitaires, les risques de pollution de l'eau seront très faibles.
Les risques sur l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Le village de Polo est situé au sud de l'exploitation dans la direction des vents dominants alors si la CASL applique un épandage aérien nous craignons, avec l'effet du vent, qu'il y ait des conséquences néfastes sur l'environnement et la santé des populations ;

	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les engrais se transforment souvent en poudre ce qui peut, avec un épandage aérien, créer des nuages de poussières polluantes nuisibles pour les personnes et les autres êtres vivants.
Nuisances dues aux transports	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La pression sur l'utilisation de la piste va accélérer sa dégradation et cela peut favoriser la survenance d'accidents surtout si des travaux de réfection périodiques ne sont pas entrepris ; ▪ Nous craignons que la mauvaise qualité de la piste accentue la dégradation des moyens de transport (véhicules et charrettes), qui augmenterait les difficultés d'accès au niveau des villages.

9.4.3. Observations recueillies auprès du village de Diadiam 3

Les observations recueillies auprès des populations du village de Diadiam 3 sont les suivantes :

Critères	Observations des populations
Risques d'accidents corporels	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La sécurité des personnes et du bétail doit, au niveau des canaux surtout à certains endroits, être renforcé si nous voulons éviter des accidents et les débordements ; ▪ On constate que les cavaliers sont encore faiblement compactés et la force de l'eau augmente de façon anormale la largeur des canaux ; ▪ Nous avons des activités de part et d'autre du grand chenal, il y a des risques de noyage si aucune mesure n'est prise notamment la mise en place d'un pont pour permettre aux personnes de traverser le canal.
Les risques de pollution des sols	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Les risques de pollutions des sols et de l'eau sont mineurs car la CASL a prévu de réaliser un réseau de drainage permettant de réduire les effets négatifs.
Les risques de pollution de l'eau	
Les risques sur l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Il y a des risques de pollution liés à l'épandage aérien sur les populations et l'environnement surtout avec l'effet du vent ; ▪ Il faut savoir que la ferme de la CASL est située dans une zone où sont pratiquées des activités agricoles, de pêche, d'élevage et de circulation des populations liée à l'existence de la piste qui traverse l'exploitation ; ▪ En plus de cela, il y a plusieurs villages qui entourent l'exploitation.
Nuisances dues aux transports	<ul style="list-style-type: none"> ▪ La construction du canal n'a pas pris en compte le drainage de la piste pendant l'hivernage. Cette situation accélère la dégradation de la piste et augmente les risques d'accidents ; ▪ Il faut savoir que depuis l'arrivée de la CASL, la piste s'est beaucoup dégradée et cela peut occasionner des accidents ; ▪ Le débordement du chenal peut aussi provoquer des dérapages.

9.4.4. Observations recueillies auprès du village de Rone

Les observations recueillies auprès des populations du village de Rone sont les suivantes :

Critères	Observations des populations
Risques d'accidents corporels	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Il faut savoir que les canaux d'irrigation présentent des risques d'accidents aussi bien pour les populations que le bétail car le réseau couvre une grande superficie où plusieurs activités sont menées par les habitants des villages riverains ; ▪ Il est nécessaire de renforcer les cavaliers des canaux principaux pour éviter les débordements pouvant causer des dégâts aux exploitants riverains ou dégrader la piste ; ▪ Nous suggérons de sécuriser les canaux profonds en installant des barrières au niveau des endroits comportant des risques d'accidents.
Les risques de pollution des sols	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nous pensons qu'une bonne gestion des eaux de drainage réduirait considérablement les risques de pollution des sols ; ▪ Nous craignons plus les eaux de drainage que celles d'irrigation ; ▪ Il faudra aussi aider les exploitants riverains à mieux drainer.
Les risques de pollution de l'eau	<ul style="list-style-type: none"> ▪ On devrait faire attention à l'utilisation irrationnelle des pesticides et autres produits dangereux pour éviter de polluer la nappe phréatique qui est peu profonde.
Les risques sur l'environnement	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'épandage aérien doit être limité aux rizières surtout pour le traitement phytosanitaire ; ▪ Il faudra prendre toutes les dispositions pour protéger les populations et les sources d'approvisionnement en eau notamment les cours d'eau.
Nuisances dues aux transports	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Nous pensons que la piste devrait très souvent être réparé pour une meilleure sécurité des usagers ; ▪ En plus des mesures de sécurité déjà prises, il faudra créer d'autres pistes de production pour réduire la pression sur la piste du Djoudj.

9.4.5. Réponses apportées par la CASL

Les réponses apportées par la CASL aux populations sont les suivantes :

Critères	Réponse de la CASL
Les risques de noyade	La CASL rappelle que pour éviter les risques de noyade il est interdit aux populations de s'approvisionner en eau ou de faire de la lessive dans les canaux d'irrigation. A titre préventif, la CASL a installé des bouées de sauvetage sur les canaux situés à proximité des voix publiques. La CASL s'est engagée à installer des bornes fontaine d'eau potable dans les villages de Diadiam 3, de Rone, de Polo et d'Abou Assane. La CASL a réhabilité une mare existante sur le Djeuss et prévoit la réalisation de 2 nouvelles mares en 2016. Sur les réseaux primaires d'irrigation et de drainage, des ponts sont implantés tous les 1,5 à 2 km. Sur les réseaux existants, 7 ponts ont déjà été réalisés et 2 autres seront réalisés dans les prochains mois (station de drainage et canal principal).
Les prélèvements d'eau	Les prélèvements d'eau pour l'irrigation sont intégrés dans le plan directeur de la rive gauche du fleuve Sénégal. Afin d'économiser l'eau, la CASL pratique un parfait nivèlement des parcelles. La gestion de l'irrigation suit des règles très précises ayant pour but d'économiser la ressource en eau.
Les rejets d'eau	Les eaux de drainage de la CASL et des exploitants riverains sont rejetées dans

de drainage	<p>l'émissaire de drainage du delta. Afin de limiter au maximum la pollution de l'eau des drains, lors de l'application des engrais et des produits phytosanitaires, les prises de drainage des parcelles sont fermées pendant plusieurs jours. Des analyses d'eau sont également effectuées chaque année afin de vérifier que les seuils de rejet de nitrate et de phosphate ne sont pas dépassés. A ce jour, ces analyses n'ont pas démontré un dépassement des normes de rejets.</p>
Les épandages terrestres produits phytosanitaires	<p>La CASL respecte les normes locales et les normes européennes, plus stricts, pour l'épandage des produits phytosanitaires. Par exemple, elle n'utilise plus l'herbicide propanil qui n'est plus autorisé en Europe. Elle assure la traçabilité de toutes les interventions phytosanitaires effectuées sur les parcelles afin de justifier du respect des normes d'usages de ces produits. Des analyses d'eau sont également effectuées chaque année afin de vérifier que les seuils de résidus de pesticides ne sont pas dépassés dans la nappe phréatique ou des eaux au niveau de l'émissaire de drainage, du Gorom Aval, du canal du Krankaye ou de la ferme piscicole de Ndigue. A ce jour, ces analyses n'ont pas démontré l'absence de résidus.</p> <p>Lors des épandages terrestres de produits phytosanitaires, une distance minimale de sécurité de 50 m est respectée vis-à-vis des lieux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Habitations ; - Parcs où des animaux sont présents ; - Parcs nationaux et réserves naturelles (parc du Djoudj) ; - Points d'eau consommable par l'homme et les animaux ; - Bassins de pisciculture.
Les épandages aériens de produits phytosanitaires	<p>La CASL utilisera à partir du mois de mai 2016 un hélicoptère pour effectuer des semis, des épandages d'engrais et des pulvérisations d'herbicides et occasionnellement d'insecticides. Les traitements sont réalisés à moins de 2 m du sol ce qui permet de limiter la dérive au vent.</p> <p>Lors des épandages aériens de produits phytosanitaires, une distance minimale de sécurité de 100 m est respectée vis-à-vis des lieux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Habitations ; - Parcs où des animaux sont présents ; - Parcs nationaux et réserves naturelles (parc du Djoudj) ; - Points d'eau consommable par l'homme et les animaux ; - Bassins de pisciculture.
Les déversements accidentels de pesticides et carburants stockés sur la ferme	<p>Les pesticides sont stockés dans un local phytosanitaire muni d'une rétention et ne risque donc pas de se retrouver dans les eaux pluviales. Les citernes de carburant sont implantées dans un bac de rétention. Les eaux de ruissellement de la station-service et du poste de graissage et de lavage des machines passeront par un dispositif de séparateur d'hydrocarbures afin que seules les eaux propres puissent rejoindre le réseau de drainage.</p>
Nuisances dues aux transports	<p>La rotation des camions est surtout importante en périodes de récolte. Une signalisation routière appropriée sera implantée sur la piste du Djoudj pour signaler la sortie fréquente de camions. La CASL a déjà réalisée une quinzaine de kilomètre de pistes de production en en réalisera d'autres lors de l'aménagement de la 3^{ème} zone en bordure du Gorom aval.</p>

10. Conclusion

Le Plan d'Engagement, de Consultation et de Communication qui a été formulée dans une approche participative est un des outils décisifs pour le développement de la CASL, car il implique la culture de l'entreprise relative au partage des informations, à l'écoute des points de vue et l'association des parties prenantes dans les processus de planification, de prise de décision et de renforcement des capacités.

Le Plan aligne plusieurs niveaux croissants et productifs de participation des parties prenantes dans une logique de consultation, de participation, de collaboration, d'évaluation et de conciliation des intérêts et des attentes.

Le Plan envisage de communiquer avec les communautés, les autorités nationales et les collectivités tout en donnant une importance particulière aux groupes vulnérables incluant les femmes et les autres « sans voix ».

Le Plan va dans le sens de la performance de la CASL en partant de l'idée que la participation est conçue comme une finalité dans la mesure où les parties prenantes sont constamment dans une position de mobilisation active et productive sur la base d'une vision commune, d'objectifs partagés et de choix stratégiques globaux dans le court, moyen et long terme.

11. Annexe : personnes rencontrées

N°	Prénoms et Noms	Fonction /Structures	Contacts
1	Momoar SOW	Chef de la Division EIES/DEEC	77 645 38 73
2	Mamadou Syll KEBE	Directeur du Redéploiement Industriel/Ministère de l'Industrie et des Mines	70 104 35 12
3	El Hadji Boubacar Dia	Chef Division/DREEC St-Louis	77 645 16 90
4	Cdt.Abdourahmane Diagne	Chef IREF St-Louis	70 950 25 50
5	Moussa Diop	Adjoint Inspecteur Régional Eaux et Forêts St Louis	77 251 06 90
	El hadji Oumar Diop	PCR de Gandon	
6	El Hadji Youssou Ndiaye	Chef service régional Elevage St Louis	775656469
7	Moussa Diouf	Directeur Service Départemental du Développement Rural St Louis	77 641 94 77
8	Amadou Thiam	Chef service Suivi Evaluation SAED	77 538 58 77
9	Moustapha Lo	Responsable Suivi environnemental SAED	77 261 27 77
10	Adama Gaye	Responsable Suivi Evaluation OLAG	77 443 09 94
11	Bouna War	Directeur ARD St Louis	
12	Ibrahima Niane	Coordinateur PMU-SAED St Louis	77 333 46 77
13	Amadou Tidiane Mbaye	PMU-SAED St Louis	77 333 46 78
14	Mahmoud Elimane Kane	Responsable Suivi Environnemental PMU-SAED	77 33315 84
15	Adama Ndianor	Chef Division régionale Hydraulique St Louis	
16	Dibocor Dione	Gestionnaire Réserve spéciale de Ndiael St Louis	77 645 84 33
17	Ousseynou Ndiaye	Vice president Filière Riz Ross-Béthio	77 522 81 74
18	Dr Boubacar Manneh	Sélectionneur Africa Rice Ndiaye	77 100 98 35
19	Oumar Dansogo	Adjoint Chef Centre de Documentation OMVS St Louis	77 605 62 36
20	Lt Oumar Kane	Adjoint Chef Bureau Information Parcs Nationaux St Louis	77 910 85 27
21	Abdou Dia	Conseiller du DG de la SAED St Louis	77 575 43 63
22	Dr Mamadou Ba	Responsable Formation ANIDA Dakar	
23	Alioune DIOUF	Chef de bureau, service régional du cadastre de Saint Louis	775264023
24	Amsatou Niang	Chef Division Protection des Forêts DEFCCS Dakar	33 831 01 01

Consultation publique - CR de DIAMA

	Prénom	Nom	Structure	Titre	Tél
1	Omar	SOW	CR de Diama	Président de la CR	77 638 33 01
2	Issa	SOW	Conseil rural (CR)	Pdt Com. Sport	77 535 40 15
3	Abdou	DIALLO	"	Com. domaniale	77 040 04 77
4	Arona	BÂ	"	Com. Education	77 352 11 32
5	Alioune	DIOP	"	Com. agriculture	77 646 17 35
6	Abdou	KA	"	Ass. Ascom	77 310 00 98
7	Makhary	TOURE	-	Personne ressource	-
8	Birama	NDIAYE	Conseil rural (CR)	ASCOM	77 668 27 25
9	Ibnou	NDIAYE	"	Commission Environnement	77 503 58 85

Consultation publique- Commune de Ross-Béthio

N°	Prénom	Nom	Structure	Titre	Tél
1	Ndiaga	FALL	Commune	Adjoint Maire	77 446 87 72
2	Demba	DIALLO	Coordination de quartier	Coordonnateur quartier	77 865 65 86
3	Abdoulaye	FALL	Chef de quartier	Chef de quartier	77 460 40 43
4	Malick	MBAYE	Conseil de quartier	Secrétaire général	77 149 86 08
5	Alioune	MBAYE	CLS	T. G	77 780 75 08
6	Issa	SEYE	Conseil municipal	Pdt Com. Sociale	77 553 97 26
7	Baba Sara	LAYE	Collectif des directeurs d'école	Personne ressource	77 649 20 40
8	Saliou	CISSE	Conseil municipal	Conseiller municipal	77 506 93 81
9	Souleymane	DOUMBIA	"	Pdt Com. Education	77 556 61 73
10	Moustapha	KITAL	"	CEF	77 633 09 07
11	Falilou	NDAO	"		77 501 26 24
12	Amadou	DIOP	"	Pdt Com. Santé	77 446 99 56
13	Sacoura	DIOP	"	Pdt Com. planification	77 567 43 06
14	Ousmane	DIOP	"	-	77 514 00 98
15	Hamed Abdoulaye	DIOP	"	Conseiller Municipal	77 680 29 02

16	Hamadou	SOW	Responsable jeunesse	Responsable jeunesse	77 320 64 32
17	El-hadj Badara	CAMARA	Conseil municipal	Com. réception	77 574 50 14
18	Mohamed	FALL	''	-	77 452 30 63
19	Moussa	WADE	''	Pdt Com. finance	76 587 86 58
20	Momar	NDIAYE	''	Retraité	77 234 29 67
21	Mar DIOP	NDIAYE	''	Pdt. Com. EGRN	77 379 40 03
22	Alassane	NDIAYE	-	Délégué quartier	-
23	Sawdiatou	GUEYE	GIE Marché KharYallah	Productrice/commerçante riz	77 244 45 94

Liste de présences des personnes rencontrées lors des consultations additionnelles menées conjointement par les consultants chargés de l'amélioration de l'EIES et du PGES et par le consultant chargé du plan d'engagement, de consultation et de communication

Projet agro-industriel
Riziculture irriguée sur 4 500 ha
AMELIORATION DE L'EIES ET DU PGES
Date du 06 au 12 Août 2015
Réunion avec l'équipe de la CASL

LISTE DE PRESENCE

N°	Prénoms et Nom	Fonction	Contact	Engagement
1	Frogaw Grandry	Directeur opérationnel CASL	770930511	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Aissamby Bieme	Responsable QHSE	77383 58 99	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Mohamed JSA	INGENIEUR ENVIRONNEMENT	770994448	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Dokhamadou L. Fy	Ch. de projet Séjour 2015	77518389	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Papa Ndiaye	consultant Expert forstier	775167728	<input checked="" type="checkbox"/>

Projet agro-industriel
Riziculture irriguée sur 4 500 ha
AMELIORATION DE L'EIES ET DU PGES
Date du 08/08/2015 au
12/08/2015
Consultation Publique - Localité de :

LISTE DE PRESONNES RENCONTREES

N°	Prénoms et Nom	Structure / Fonction	Contact	Engagement
1	Amadou Sow	chef de quartier	775258228	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Papa Ndiaye	Consultant	77531611	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Aissamby Bieme	CASL	77383 58 99	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Mohamed BA	CASL	772270728	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Boanda Signane	Haja Ingénieur S.I.R.A.S	77532 045	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Ousmane Ka	Paris Représentant Société	77555 99 82	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Sopa Ndiaye	agent de pros (casl)	77033626	<input checked="" type="checkbox"/>
8	Ant	biop station Biologique	775184525	<input checked="" type="checkbox"/>
9	Alessou DRA	IDD / S.A.E	77 655 52 13	<input checked="" type="checkbox"/>
10	Wourel Sow	Veuve à Rainaba	77528208	<input checked="" type="checkbox"/>
11	Diagnaba Sow	Veuve à Rainaba	77528208	<input checked="" type="checkbox"/>
12	Diary Sow	Veuve à Rainaba	77528208	<input checked="" type="checkbox"/>
13	Yero BALDE	Représentant de la commune du conseil / Coordinateur	77551 46 4	<input checked="" type="checkbox"/>
14	Antoine Mbaye	Jef R.R. Rainaba	77512 11 12	<input checked="" type="checkbox"/>

Projet agro-industriel
Riziculture irriguée sur 4 500 ha
AMELIORATION DE L'EIES ET DU PGES
Date du 08 août 2015
Consultation Publique - Localité de : Rainaba

LISTE DE PRESENCE

N°	Prénoms et Nom	Structure / Fonction	Contact	Engagement
1	Diagnaba Sow	Habitants		<input checked="" type="checkbox"/>
2	Niaba Sow	Habitants		<input checked="" type="checkbox"/>
3	Oulay Sow	Mairie du quartier		<input checked="" type="checkbox"/>
4	Aminata Sow	Vice-présidente CDF Rainaba		<input checked="" type="checkbox"/>
5	Alicoune Sow	Notable	77100204	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Aly Sow	Notable	775130498	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Ndiaye Ka	Habitants		<input checked="" type="checkbox"/>
8	Aissatou Sow	Habitants		<input checked="" type="checkbox"/>
9	Diouma Sow	Habitants		<input checked="" type="checkbox"/>
10	Penda Sow	Habitants		<input checked="" type="checkbox"/>
11	Adama Sow	Habitants	775061115	<input checked="" type="checkbox"/>
12	Moussa Sow	Habitants		<input checked="" type="checkbox"/>
13	Issi Sow	Habitants		<input checked="" type="checkbox"/>
14	Coumba W. Ka	Habitants		<input checked="" type="checkbox"/>
15	Thierno Sow	Habitants		<input checked="" type="checkbox"/>
16	Amadou Sow	Président Ass. Jeunes	77320 66 33	<input checked="" type="checkbox"/>
17	Wimond Sow	Président habitants		<input checked="" type="checkbox"/>
18	Awa Sow	Habitants		<input checked="" type="checkbox"/>
19	Roulatou Ka	Habitants		<input checked="" type="checkbox"/>

Projet agro-industriel
Riziculture irriguée sur 4 500 ha
AMELIORATION DE L'EIES ET DU PGES
Date du 08/08/2015
Consultation Publique - Localité de : Rainaba

LISTE DE PRESENCE

N°	Prénoms et Nom	Structure / Fonction	Contact	Engagement
1	Makhoum Fall	Pré. Section villa- gicole	77 916 49 25	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Maktar Fall	Membre bureau SVR	77 386 37 61	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Mba Fall	Habitant	77 551 40 44	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Cherif Fall	Habitant	77 356 00 46	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Ahmadou Fall	Habitant	77 428 92 65	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Mouhamad Fall	Habitant	77 195 12 52	<input checked="" type="checkbox"/>
7	Makhoum Fall	Habitant	77 560 87 60	<input checked="" type="checkbox"/>
8	Zaydine Fall	chef de village	77 004 41 59	<input checked="" type="checkbox"/>
9	Satimou Fall	Notable		<input checked="" type="checkbox"/>
10	Marième Fall	Habitante	77 398 28 70	<input checked="" type="checkbox"/>
11	Soléma Samb	Pré. GIE Rainaba	77 455 53 87	<input checked="" type="checkbox"/>
12	Mouhamad Mbaye	Habitant	77 190 60 20	<input checked="" type="checkbox"/>
13	Ibrahima Fall	Notable	77 538 28 01	<input checked="" type="checkbox"/>
14	Abdourahmane Ndiaye	Habitant	77 429 66 46	<input checked="" type="checkbox"/>
15	Khalifa Fall	Habitant	77 80 25 48	<input checked="" type="checkbox"/>

**Liste de présences des personnes rencontrées lors des consultations additionnelles
(suite)**

Projet agro-industriel
Riziculture irriguée sur 4 500 ha

AMELIORATION DE L'EIES ET DU PGES

Date: 07/08/2015

Consultation Publique - Localité de: biadjan 3

LISTE DE PRESENCE

N°	Prénoms et Nom	Structure / Fonction	Contact	Engagement
	Xérém Mouf	Chief de village	775993210	<input checked="" type="checkbox"/>
	STIBY SEYE	EV. n°3 (secteur)	775419311	<input checked="" type="checkbox"/>
	Mohamed Diouf	Représentant	770200000	<input checked="" type="checkbox"/>
	Rama Diouf	GPF Présidente		<input checked="" type="checkbox"/>
	Hacine Diouf	Etab / Présidente		<input checked="" type="checkbox"/>
	Wendabre Diouf	Nétabe / Adjoint	775993210	<input checked="" type="checkbox"/>

Projet agro-industriel
Riziculture irriguée sur 4 500 ha

AMELIORATION DE L'EIES ET DU PGES

Date: 08/08/2015

Consultation Publique - Localité de: Hameau Abdou Hassan KA

LISTE DE PRESENCE

N°	Prénoms et Nom	Structure / Fonction	Contact	Engagement
	Abdou Ka	Chief du hameau	775059675	<input checked="" type="checkbox"/>
	Marie Ka	ADT CIE femmes		<input type="checkbox"/>
	Ousmane Ka	habitant / jeune	77058680	<input checked="" type="checkbox"/>

Projet agro-industriel
Riziculture irriguée sur 4 500 ha

AMELIORATION DE L'EIES ET DU PGES

Date: 08/08/2015

Consultation Publique - Localité de: Palu 1

LISTE DE PRESENCE

N°	Prénoms et Nom	Structure / Fonction	Contact	Engagement
	Amadou BA	Responsable chef de village	770200556	<input checked="" type="checkbox"/>
	Mamadou BA	Habitant (jeune)	774970632	<input checked="" type="checkbox"/>
	Amadou BA	Habitant (jeune)	771351298	<input checked="" type="checkbox"/>
	Dumar A. BA	Habitant (jeune)	771239173	<input checked="" type="checkbox"/>

Projet agro-industriel
Riziculture irriguée sur 4 500 ha

AMELIORATION DE L'EIES ET DU PGES

Date: 08/08/2015

Consultation Publique - Localité de: Palu 1 / Groupement féminin

LISTE DE PRESENCE

N°	Prénoms et Nom	Structure / Fonction	Contact	Engagement
	Amalia BA	Pôle GPF Palu 1	771518973	<input checked="" type="checkbox"/>
	Charly BA	Pôle CIE Palu 1	774199511	<input checked="" type="checkbox"/>
	Khady Sow	Treasuryère CIE	775875509	<input checked="" type="checkbox"/>
	Fama Sow	Membre CIE	771976705	<input checked="" type="checkbox"/>
	Abouba Sow	Membre CIE	772000888	<input type="checkbox"/>

**Enquête publique relative à l'exploitation par la CASL
de silos de stockage de riz paddy et d'une rizerie
sur le site de Raïnabé 1 (Commune de Diama)**

Date et Heure : 08 Avril 2016 10h30 Raïnabé 1

LISTE DE PRESENCE

N°	Prénoms et nom	Statut/Fonction	Contact	Emargement
1	Amadou Sow	Chef de quartier	77-515-87-28	<i>[Signature]</i>
2	Abou Sow		77-685-60-09	<i>[Signature]</i>
3	Alassane Sow		77-655-12-79	<i>[Signature]</i>
4	Salou Sow			<i>[Signature]</i>
5	Hammar Sow		77-568-61-44	<i>[Signature]</i>
6	Ousmane Sow		77-568-97-52	<i>[Signature]</i>
7	Djiby Sow		77-518-99-68	<i>[Signature]</i>
8	ASSANE Sow		78-335-75-22	<i>[Signature]</i>
9	Youga Sow	chauffeur	77-395-31-61	<i>[Signature]</i>
10	Ousmane Sow	chauffeur	77-513-39-91	<i>[Signature]</i>
11	Amadou Sow	chauffeur	77-372-22-08	<i>[Signature]</i>
12	Ibrahima Ba		77-516-78-03	<i>[Signature]</i>
13	Ibrahima Agne		77-617-22-93	<i>[Signature]</i>
14	Hamadou Sow		77-936-01-07	<i>[Signature]</i>
15	Alassane Sow		77-793-54-77	<i>[Signature]</i>
16	Aloueye Ba		77-612-63-02	<i>[Signature]</i>
17	Dounguyatou Sow			<i>[Signature]</i>
18	penda Sow	Responsable	77-330-23-66	<i>[Signature]</i>
19	penda Sow			<i>[Signature]</i>
20	Khady Sow		78-803-61-30	<i>[Signature]</i>

21	Saba Ba			
----	---------	--	--	--

N°	Prénoms et nom	Statut/Fonction	Contact	Emargement
22	Khardiata Sow			
23	Thaouguiyata Sow			
24	Idy Sow		78-366-39-78	
25	Deoude Sow		77-642-70-24	
26	Khandiata Ba		77-558-85-71	
27	Diary Sow			
28	Aimata Sow		77-756-26-37	
29	Alou Sow		77-20818-22	
30				
31				

**Enquête publique relative à l'exploitation par la CASL de la ferme rizicole du Djeuss Nord
Commune de Diama**

Date et Heure : 05 avril 2016 à 16h 30, Zone

LISTE DE PRESENCE

N°	Prénoms et nom	Statut/Fonction	Contact	Emargement
1	Omar FALL	Chef de village informateur	77 579 93 42	
2	Mahmout FALL	Prt SVR	77 544 99 35	
3	Ahmadou FALL	SG SUR	77 327 06 23	
4	Jomaila FALL	Prt GPF/Dome	77 919 18 14	to
5	Makhtar Fall	Notable		
6	Louissa Fall	Notable		uy
7	Wah Fall	"		
8	Dah Fall	"		Z
9	Oumar Fall	"		cu
10	Mouhamed Fall	"		
11	Abby Mbiaye	"		eb
12	Mouhamed Mboji	"		
13	Aichabou Fall	Membre GPF		
14	Henri Fall	"		+
15	Daba Fall	"		
16	Fatimatou Fall	"		
17	Marieme Fall	"		yt
18	Bouna Fall	Notable		Ge
19	Sidy Ahmed Fall	"		
20	Jimiya Fall	Membre GPF		
21	Mah Fall	"		

Enquête publique relative à l'exploitation par la CASL de la ferme rizicole du Djeuss Nord
Commune de Diama

Date et Heure : 11 avril 2016. 10h 00 Pls 1

LISTE DE PRESENCE

N°	Prénoms et nom	Statut/Fonction	Contact	Emargement
1	Abdou BA	Représentant Chef de village	77 656 03 54	
2	Daouda BA	Notable	77 788 61 54	
3	Abdou Ba	Jeune	77 908 16 97	
4	Hamadou Ka	Jeune	77 540 02 57	
5	Bah Ka	Jeune	78 273 54 74	
6	Fama Sow	Femme	77 197 67 05	
7	Diari Ba	"	77 417 95 11	
8	Amary Ba	"	77 131 29 73	
9	Badiel Ba	"		
10	Aïssatou Ka	"		
11	Adama Sow	"		
12	Bayo BA	"		
13	Aminata Ka	"		
14	Abou Ka	"		
15	Ménaba Ka	21te Gpt femme		
16	Samba Ka	Notable	77 562 58 42	
17	Ifra Ba	Notable	77 655 51 71	
18	Amadou Ba	Eleveur	77 135 12 88	
19	Abourahmane Ka	Eleveur	77 520 21 60	
20	Hamadou Ba	Eleveur	78 165 56 81	
21	Abdoul Ba	Eleveur	77 981 35 36	

Enquête publique relative à l'exploitation par la CASL de la ferme rizicole du Dieuss Nord
Commune de Diama

Date et Heure : 05 avril 2016 à 11h00, Diadiam 3

LISTE DE PRESENCE

N°	Prénoms et nom	Statut/Fonction	Contact	Emargement
1	Yérin Diouf	Chef de village	77599 32 10	
2	Djiby Seze	Notable	775419941	
3	Gauthier Diop	Notable	777976075	
4	Ameth Diouf	Notable		
5	Rachane NDiaye	Respons Jeunesse	776707582	
6	Bilal Diagne	Imam Ajour	7717116302	
7	Aouadine Diop	Travailleur	776940657	
8	Abdy Diop	SV DS	778830727	
9	Samba Diagne	SV Diadiam	77978 087402	
10	Rochar Gueye	Représent Jeune	775469954	
11	Jah Diouf	Représent Jeune	772711455	
12	Amoury Diop	Notable	775888905	
13	Cheikh Faye	For Garder	771557624	
14				
15				